



BOUCHERVILLE, SEMAINE DU 6 AU 11 DÉCEMBRE 1965 — VOL. 1 — No 10

655-5866

655-8971



Assurances générales

Jean-Guy Blouin

COURTIER D'ASSURANCES

Avec cette agence
Le service fait la différence

Bureau ouvert
jusqu'à 10 h. le soir

17 de la Broquerie, Boucherville

Longueuil, 25 nov. 1965
324 rue St-Jean

"La Seigneurie",
Boucherville.

Messieurs,

Félicitations et merci à toutes
ces personnes qui nous offrent
un journal aussi intéressant que
"La Seigneurie".

Je passe de bien beaux mo-
ments à lire ces pages.

"Bonne Chance" et longue vie
à "La Seigneurie".

Ci-joint \$5.00 pour un abon-
nement.

Mme Louis Trudeau

TROIS CENTRES D'ACHATS À BOUCHERVILLE, EN 1966?

Ligue des
Citoyens
et
Propriétaires
de
Boucherville Inc.



On sait qu'un terrain de la rue
Fort-St-Louis (au centre de la
ville) qui appartenait jusqu'à
tout dernièrement à M. Aimé
Racicot a été acquis par la mai-
son Van Horn Shopping Center
dans le but d'y construire un
centre d'achats.

On sait aussi que le mois der-
nier, on annonçait qu'un centre
d'achats serait construit dans
l'ouest de la ville sur la rue
Fort-St-Louis. La Ligue s'est
alarmée de cette situation et
lundi, le 6 décembre, ses direc-
teurs se réunissaient pour pren-
dre position sur le sujet.

Dix des douze membres du
bureau de direction étaient pré-
sents et voici à quelles conclu-
sions ils en sont venus:

IMPOSSIBILITÉ D'UN 3^e CENTRE D'ACHATS

Tel est en effet le verdict ren-
du par ce groupement. Et pour
les raisons suivantes:

1) Deux centres d'achats sur
la rue Fort-St-Louis obligeraient
la Ville à installer un système
l'égout énorme afin de répondre
à la situation. Et cet égout coû-
terait quelque 500 mille dollars
à la Ville selon les experts con-
sultés (urbaniste et ingénieur).

2) A cause de la circulation
amenée par deux centres com-
merciaux, le pavage de la rue
Fort-St-Louis ne pourrait résis-
ter plus de cinq ans (alors que
normalement il en durerait 10)
et ce serait alors une autre dé-
pense pour la Ville.

(VOIR DE PLUS COMPLETS DETAILS DANS
LE NUMERO DE LA SEMAINE PROCHAINE)

3) Cette rue Fort-St-Louis en-
vahie constamment par les
voyageurs forcerait la Ville à
engager au moins deux constab-
les pour cet endroit ce qui vou-
drait dire de 4 à 5 mille dollars
de plus.

4) La concurrence, trop forte
de deux centres de commerce à

peu de distance et pour une po-
pulation réduite, signifierait une
baisse de la qualité des maga-
sins qui accepteraient de s'y
installer et donc une baisse dans
la qualité de la marchandise of-
ferte.

5) Enfin selon la Ligue 14,500
habitants ne peuvent faire vi-
vre trois centres d'achats.

CONCLUSION

Pour les raisons précédentes,
la direction de la Ligue est d'a-
vis qu'il ne devrait pas avoir
d'autre permis de construction
d'émis pour un troisième centre
d'achats à condition que le per-
mis déjà émis soit exécuté avant
le mois de mai 1966.

La route transcanadienne s'en vient... et les expropriés crient "au secours"...

ASSEMBLEE DES PAROISSIENS DIMANCHE PROCHAIN

Dimanche prochain, assemblée des paroissiens dans
deux des paroisses de Boucherville.

SAINT-FAMILLE : 12 décembre, à 3h. P.M. à la salle pa-
roissiale pour procéder à l'élection de six marguilliers,
conformément à la nouvelle loi des fabriques.

Une assemblée des paroissiens suivra immédiatement
cette assemblée pour en approuver le procès-verbal.

SAINT-LOUIS : 12 décembre après la messe de midi, soit à
1h.45 pour élire six marguilliers selon la nouvelle loi
des fabriques.

A l'école Pierre-Boucher, assemblée des paroissiens,
immédiatement après celle annoncée plus haut soit à
3h. P.M. pour approbation du procès-verbal de l'as-
semblée précédente.

SAINT-SEBASTIEN : L'élection des six nouveaux marguilliers
a eu lieu dimanche, le 5 décembre dernier, à 1h. P.M.
après la dernière messe dans la salle L.-H.-Lafontaine.



MUSTANG

FALCON

FAIRLANE

FORD

THUNDERBIRD

CAMIONS

• VENTE

• LOCATION

• SERVICE

ON PAIE MOINS CHER

BOUCHERVILLE

2, BOUL. MARIE-VICTORIN,

chez

Boisvert
AUTO LTÉE

A LA SORTIE DU PONT-TUNNEL

SERVICE HORS PAIR

TEL. 655-1301

FORD

COURS d'allemand, français, anglais

par professeur diplômé

Pour plus de détails, **appelez 655-1498**

après 6h. P.M.

**LA REPONSE
DU MINISTRE**

Voici ce que nous avons réussi à savoir des autorités gouvernementales, de MM. Lafond et Paquette: que lundi, le 6 décembre précisément, que dix offres d'achat basées sur la valeur marchande, que dix offres finales, du montant complet, étaient postées et si les propriétaires acceptent ces propositions, que dans quelques mois, toute leur situation serait réglée. Et que dans 15 jours, tous auront reçu leur offre.

Entre temps, d'ajouter M. Paquette, nous avons des chèques qui ont été déposés chez cinq autres notaires de la région et qui sont des "avances" à verser aux propriétaires "touchés" et, qu'ainsi, la plus grosse partie de leur montant dû leur serait versée.

Cette nouvelle a été confirmée par les notaires Lessard et Duhamel de Boucherville et par Me Tremblay de St-Bruno que des chèques étaient bel et bien entre leurs mains et que, dès leur étude terminée, les montants seraient versés comme "avance" aux propriétaires concernés, que tous seraient ainsi dédommages partiellement dans peu de temps.

Donc, de quoi retourne cette affaire? s'agit-il d'un malentendu? est-ce là un cas classique des difficultés qu'amène la loi d'expropriation? la situation est-elle rétablie? Nous verrons bien. Et dès que nous en saurons davantage nous vous communiquerons fidèlement nos renseignements.

**G.E. Bureau**

Horloger — Bijoutier

292, rue Ste-Anne
Varenes

La route transcanadienne s'en vient... et les expropriés crient "au secours"...

Un fait bien connu, et par tous les citoyens, que cette question d'expropriation touchant plusieurs propriétaires de trois ou quatre rues dans le secteur ouest de Boucherville.

Une chose connue mais dont on continuait d'ignorer les détails, malgré l'approche de la date limite fixée par les autorités du Ministère de la Voirie du Québec.

Et les habitués des rues touchées par les expropriations (rendues nécessaires par la construction de la route 3A) n'étaient pas sans remarquer l'état stationnaire des maisons concernées et d'être étonnés de ce silence.

Eh bien, disons que si les transformations ne s'opéraient pas aussi rapidement que prévu, que si les propriétaires touchés restaient silencieux, que pourtant la réalité à l'intérieur des maisons était tout autre, et que ce calme n'était qu'apparent. Et la réunion convoquée dimanche soir dernier à l'école Pierre-Boucher nous l'a clairement démontré.

Voici, pour une meilleure connaissance de la situation, le résumé des faits depuis le début de l'affaire.

Au printemps 1965, les propriétaires des rues Cicot, Bachand, Des Vétérans et Louis-Robert apprenaient officieusement que la route 3A passerait à Boucherville et que son parcours les forcerait à trouver d'autres terrains pour leurs maisons. 29 propriétaires sont concernés et 40 bâtisses (maisons et garages) expropriées.

Ce n'est pourtant que le 28 août 1965 que les propriétaires concernés apprennent la nouvelle dans une lettre officielle. Dans cet avis d'expropriation, les autorités provinciales du Ministère de la Voirie fixaient le 15 octobre 1965 comme date limite de départ, pour tous les propriétaires des maisons affectées. Selon ces derniers, le gouvernement leur offrait alors un montant de

rachat égal à l'évaluation municipale. Cependant, dans une deuxième lettre, le Ministère de la Voirie remettait la date obligatoire de départ au 1er décembre et annonçait aux propriétaires que leur prix d'achat était diminué de 213 et même, dans certains cas, de 5 mille dollars; on donnait comme explication que l'évaluation municipale était supérieure à la valeur réelle. Alors, les propriétaires sont inquiets devant cette situation, et certains se décident à acheter tout de suite une autre maison et à partir. Si bien que vers le 30 novembre les trois quarts des familles concernées avaient quitté leur maison.

Une chose singulière se produisit pourtant ce jour du 30 novembre, et qui devait faire déborder le vase: trois des propriétaires expropriés, qui ont laissé leur maison pour aller habiter d'autres rues du secteur, apprennent, par le journal "La Presse", sans avoir été aucunement consultés, que leur maison est mise en vente, et que les soumissionnaires intéressés ont jusqu'au 28 décembre pour faire leurs offres. Devant cette façon de procéder, qu'ils qualifient de cavalière, les gens se sentent devenir agressifs et décident de s'unir pour, sinon faire de grandes revendications, du moins se sentir solidaires.

Une soirée de rencontre est donc organisée dimanche, le 5 décembre, à l'école Pierre-Boucher. Une quarantaine de personnes y assistent, deux échevins, Me Brûlé et Raymond Lalonde, ainsi que le représentant de la Ligue des Propriétaires, M. J.-C. Guerrier. C'est M. St-Louis qui ouvre la discussion, au nom des propriétaires. Et il le fait de façon franche et décidée.

Nous sommes dans une impasse. C'est par ces mots que M. St-Louis ouvre le débat: "Nous sommes dans une impasse." Il continue ainsi: "Nous sommes

Par Rollande NADEAU

mal renseignés, chaque fois que nous interrogeons les autorités gouvernementales, on nous répond que ça va venir; on nous écoute, on dit comme nous, mais on ne nous apprend rien, on nous laisse sans aucune assurance, sans rien de défini; et c'est intolérable."

"Cette situation a assez duré. Nous vivons dans l'anxiété et il est temps (il est déjà tard) que ce jeu du chat et de la souris cesse."

"Nous voulons peu de chose au fond: être traités humainement, d'une façon franche et honnête. Avec le minimum de respect qu'on doit à des êtres humains."

C'est ensuite un évaluateur qui à titre privé prend la parole et apporte quelques considérations sur la situation. "Nous avons vécu, de par notre métier, des centaines de cas comme le vôtre et nous croyons pouvoir vous faire partager avec avantage notre expérience." Voici donc quelle est la pensée de M. Champagne à ce sujet:

"Au Québec, nous faisons face actuellement à l'expropriation la plus massive jamais vue en Amérique du Nord. Et ceci s'explique par le fait que partout, au même moment, des travaux d'envergure sont en cours: les routes 9 et 3, transcanadienne, transquébécoise, nombreuses routes de ceinture un peu partout, approches du pont Mercier, etc."

"Il va sans dire que le personnel du ministère de la Voirie est mal préparé à une telle situation et que bien souvent les expropriés se heurtent à une certaine indifférence de la part des subalternes des différents secteurs de la voirie."

"Pourtant, il ne faut pas perdre de vue que ces gens du gouvernement ont un rôle assez ambigu à jouer. Et qu'ils ne seront jamais complimentés par

leurs patrons pour avoir accordé une valeur trop élevée aux expropriés, ni blâmés pour avoir fait trop attendre ou offert des montants inférieurs."

"C'est entendu: l'exproprié est appelé à vivre des moments pénibles, et il se produit chez lui un drôle d'état d'esprit qui lui fait voir la situation d'une façon sentimentale quelque fois; qui lui fait donner une valeur exagérée à sa maison. La chose est bien connue: chaque fois que le gouvernement a besoin de passer sur la terre d'un cultivateur, ce dernier déclare toujours qu'il s'agit là de son plus beau morceau de terre. Ce qui fait que les autorités gouvernementales sont mal disposées vis-à-vis l'exproprié et qu'ils connaissent cette réaction de surévaluation."

"Cette loi d'expropriation qui n'a pas bougé depuis 1892 est pénible pour ceux qu'elle met en cause. Mais il reste que le propriétaire durement touché par cette loi d'expropriation, a tout de même des recours. Qu'il doit donc établir, faire établir, très exactement la valeur réelle de sa maison, accumuler tous les chiffres, de prix du terrain, de déménagement, de réparations, etc.; et compléter son dossier par des dessins et photos de ses biens, de façon à pouvoir prouver et identifier ses énoncés."

"Pour cette raison, l'exproprié ne doit pas quitter sa maison avant qu'un règlement de dédommagement soit fait en bonne et due forme. Autrement, celui qui a quitté sa maison, qui n'a pas les papiers certifiés et photos reste mal placé pour prouver son droit de propriétaire. Les neuf dixièmes de la loi s'appuient en effet sur le droit de possession. Si vous habitez votre bien, vous n'avez pas de difficulté à faire la preuve de votre droit de possession tandis que si vous n'habitez plus votre maison, il vous sera plus difficile de le faire."

"Les évaluateurs privés, il convient de le dire, ne sont pas là pour fomenter le trouble entre les propriétaires et le gouvernement: ils doivent étudier les cas et faire l'évaluation réelle des biens". Voici les questions que nous avons posées à M. Champagne:

— Que se passe-t-il quand le gouvernement propose une évaluation jugée insatisfaisante par l'évaluateur?

— Il se passe que si, en cours, l'évaluateur peut, à l'aide des chiffres et données réels de la situation, prouver son point, que s'il peut établir un doute sérieux sur le montant offert par le gouvernement, qu'il gagne alors son point.

— Que se passe-t-il, règle générale, quand le gouvernement offre des maisons expropriées en soumissions publiques?

— Bien souvent, on ne reçoit aucune demande d'achat et alors le gouvernement demande des soumissions pour la démolition des maisons et le nettoyage des terrains.

— Le gouvernement peut-il laisser procéder à la démolition sans avertir les propriétaires, sans convenir avec eux d'un accord?

— Ca ne s'est jamais fait. Des négociateurs sont toujours chargés d'établir des contacts et de proposer des ententes.

— Quelle est donc, selon vous, la chose à faire en cas d'expropriation?

— Voir un spécialiste, évaluer toute la situation, faire un détail à la maison, reconstituer toute la question, et attendre. Attendre les offres gouvernementales qui finissent par être acceptables quand votre preuve est bien faite.

N'oubliez pas que les autorités gouvernementales n'ont pas du tout intérêt à agir stupidement avec la population et que le ministre du comté ne laisserait pas se produire des injustices graves, dans son intérêt même.

A votre service depuis 20 ans.

Oui, confiez-nous aujourd'hui... Vos problèmes de demain

LORANGER et FAVREAU INC.

Bureau d'Assurances Générales

Ouvert le Vendredi Soir de 7h. à 9h.

Tél. : 652-2767

Paul Favreau
Tél. : 655-5149

219 Ste-Anne, Varennes



EMILE DELAGE

Asses Gén. Enrg.
Vie - Feu - Vol
Auto - Etc.

Tél. 655-0454 — 71 De Lery



BIJOUTERIE R. LEBEL



D'AMANTS
& MONTRES
VERRE
TAILLE -
BIJOUX

655-5551

CENTRE D'ACHATS
BOUCHERVILLE



Il est dans l'avantage de la province de payer le montant de la valeur reconnue comme réelle, mais on sait aussi que la tactique employée est de laisser les gens en retardant le plus longtemps possible les règlements. Ce qu'on ne veut pas faire, c'est faire la bêtise de payer trop cher.

Une marche sur Québec?

M. J.-Claude Cuerrier, en tant que vice-président de la Ligue des Propriétaires, assure les familles concernées que son groupement est prêt à épauler leur pétition. M. Cuerrier juge pourtant que l'heure des lettres est passée et que de toute façon le courrier d'un ministre s'arrête toujours au secrétaire et qu'alors la situation exacte n'est pas connue des hautes autorités. "Je trouve qu'une marche sur Québec serait beaucoup plus efficace; vous devriez être reçus par M. Lesage ou M. Pinard, et pouvoir exposer votre problème".

M. Cuerrier ajoute que les directeurs de la Ligue se réunissent cette semaine même et que lors de l'assemblée du Conseil de Ville, ils seront leurs représentants, qu'ils feront en sorte d'obtenir l'appui des autorités municipales.



"Une prise de conscience collective: seule façon de corriger la loi": — Jean Brûlé

Me Jean Brûlé, échevin, a été bien vite assailli de questions. Pour lui, la situation présente deux aspects: le premier, technique, que doivent étudier des experts, avocats et évaluateurs. Le deuxième aspect est d'ordre pratique et il vous appartient de le régler, entre vous et aussi de vous faire aider dans vos demandes par les autorités municipales et régionales.

Il me semble pourtant que si ces pressions doivent être fermes, qu'elles doivent pourtant au début, être sans fracas. Et actuellement la signature d'une pétition présentée à Québec par un ou des représentants semble être justifiable. Quant à une marche sur Québec, on devrait y avoir recours plus tard si la situation reste stationnaire. Ce qui importe à l'heure actuelle, c'est que vous obteniez des dédommagements justes. Quant au problème de l'expropriation, il

est évident qu'il s'agit dans chaque cas d'une chose désagréable. La loi est violente et pour qu'elle subisse certaines modifications il faut penser en vue de la collectivité et non seulement pour le cas immédiat. Je vous suggère donc vous qui subissez cette situation désagréable de ne pas vous désintéresser du problème une fois que votre affaire sera réglée mais de continuer à vous y intéresser pour faire aboutir votre expérience sur des données concrètes profitables aux autres. Un spectateur demande à Me Brûlé si l'évaluation municipale est vraiment trop élevée comme le soutiennent les évaluateurs du gouvernement. M. Brûlé répond que l'évaluation de la ville est faite à 85 p.c. de la valeur réelle et que de toute façon l'évaluation en cas d'expropriation est toujours plus élevée que la valeur marchande.

Une chose vous a paru évidente et c'est l'inquiétude que cette situation cause chez les femmes et l'état de nervosité qui en résulte. Voici la pensée de l'une d'entre elles à ce sujet: nous vivons dans l'incertitude et des montants offerts et des dates limites. Je trouve que c'est vraiment moche comme relations humaines. La route doit passer, le progrès doit suivre sa marche, mais il n'est pas justifiable pour ce faire que les gens soient molestés. Personne ne demande la lune, nous voulons savoir ce qu'on nous offre comme dédommagements, nous réclamons et des montants conformes à la réalité et que des sommes nous soient versées afin de nous donner la chance de nous établir ailleurs.

Une autre dame déclarait lors de l'assemblée générale combien il était étonnant de constater la désinvolture avec laquelle on traite des administrés. Les gens de Boucherville ne savent pas actuellement qu'une route à six voies viendra bientôt diviser leur ville et qu'elle force une quarantaine de personnes à déguerpir. Cette dame semblait tenir le maire de Boucherville responsable de cet état de choses et d'avoir voulu que cette route passe à Boucherville et à ce point précis. Quant à l'influence de Me Laporte, cette dame ajoutait ceci: nous ne l'intéressons pas, il n'est pas au courant de tout ce qui nous arrive, une seule chose le préoccupe: la question du français.

A cette intervention, M. Raymond Lalonde répond que les autorités municipales ont fait en sorte que la route épargne de l'eau et que c'était là un accord important.

Quant aux autorités du comté et de la voirie, M. Lalonde considère que les gens avec leurs représentants municipaux auraient tout à gagner à rencontrer MM. Laporte et Pinard. "Ils sont là pour ça, et ils nous entendront sûrement".

Et c'est là-dessus que la rencontre a pris fin.



L'OPINION DU MAIRE C. LANGLOIS

Nous avons comme il se doit voulu connaître la pensée de M. Langlois à ce sujet. Et le premier mot du maire a été pour s'étonner de n'avoir pas été mis au courant de la situation par le groupe concerné et plus encore, de n'avoir pas été convoqué à cette rencontre; de n'avoir pas eu comme il convient la chance de s'expliquer.

M. Langlois, par les réactions observées lors de la rencontre d'hier, par les commentaires entendus, je crois comprendre que certains propriétaires "concernés" vous jugent responsable de leurs dérangements: qu'en dites-vous?

Disons d'abord que les résidents de ce secteur se croient bien à tort mal protégés, rejetés par le maire. Voilà une affirmation gratuite et j' imagine mal comment ils expliqueraient mon désintéressement, ou plutôt le désintéressement (s'il existait) du Conseil, puisque, que je sache, je ne siège point seul à l'hôtel de ville.

Quant aux embêtements éprouvés par ces familles déplacées, il va sans dire que nous les regrettons sincèrement. Personnellement, j'ai rencontré quelques-unes des familles concernées et je les ai conseillées le mieux possible mais je n'ai jamais reçu de demande de rencontrer tout le groupe.

A titre de représentant des citoyens, le Conseil de Ville n'aurait-il pas dû chercher à connaître la situation exacte de ces gens-là?

Oui, bien sûr! D'un autre côté, imaginez-vous que nous sommes en fonction dans l'intérêt de la population en général et que dans des cas spéciaux comme celui-là ce sont ces gens qui auraient dû se grouper auparavant et nous convoquer. Il nous aurait fait plaisir de les aider à y voir plus clair, nous aurions aimé appuyer leurs demandes.

Qu'auraient dû faire ces propriétaires en apprenant la nouvelle de leur expropriation, selon vous?

Consulter un avocat, voir en groupe un évaluateur de façon à bien connaître leurs droits, leurs possibilités réelles évitant ainsi d'être pris de panique et de s'en prendre au maire et au ministre Laporte comme souffredouleur.

Ces gens (quelques-uns d'entre eux) affirment que vous êtes responsable de leurs ennuis... que la route 3A passe chez eux à la suite de votre recommandation...

— Voici la situation exacte qui est tout autre que celle qu'on veut laisser croire.

1) Il y a trois ans, le Conseil de Ville réussissait à sauver son bord de l'eau, à éviter que la route Montréal-Sorel passe sur Marie-Victor laissant ainsi intacte cette richesse de notre ville. J'ajoute en passant que nous avons réussi là où les conseils de ville d'autres municipalités du bord sud du St-Laurent ont échoué...

2) En deuxième lieu, nous avons suggéré au ministère que le tracé de la route épouse celui de la rue Fort-St-Louis nous faisant réaliser ainsi une économie considérable et situant merveilleusement bien le Centre Civique — Cette rue nous a coûté 400 mille dollars à l'heure actuelle et quand elle sera terminée, elle en aura coûté pas loin de 1 million — donc une dépense énorme que nous avons essayé désespérément d'éviter.

Nous avons même fait deux voyages à Québec pour tenter de convaincre les autorités gouvernementales, mais peine perdue. On s'y est opposé à cause de la situation parallèle de la voie ferrée, chose qu'on évite parce qu'elle implique des tas d'ennuis.

3) Il fut question de faire passer la route 3A au coeur du parc industriel mais ceci fut aussi refusé et pour deux raisons. D'abord parce que de cette façon, l'angle donné au tracé était trop prononcé et on sait qu'une voie rapide doit être exempte de courbes trop prononcées. Aussi parce qu'en adoptant ce parcours, la route aboutissait près du golf et donc selon les autorités trop loin pour être utile et que



les voyageurs devant cette situation continueraient d'emprunter Marie-Victor ce qui enlèverait l'utilité de la route 3A alors.

Alors de continuer M. Langlois, il fallait bien que cette route s'inscrive quelque part et où que ce soit elle dérangeait un secteur de propriétaires; c'est malheureux mais que voulez-vous...

Quant à prétendre que moi, personnellement, je tenais à ce qu'elle emprunte ce tracé, c'est tout à fait fantaisiste pour ne pas dire davantage puisque non seulement je n'y suis pour rien mais que j'ai appris cette décision en même temps que les contribuables. Vous voyez... ce sont des experts qui ont décidé du tracé de la route; des gens compétents ont été consultés et la décision leur revenait, de toute façon.

— Que comptez-vous faire maintenant, M. Langlois?

— Je rencontre dès demain le gérant de la voirie provinciale. Et je pourrai pour l'assemblée de demain soir apporter aux contribuables toutes les précisions nécessaires.

— Des conclusions, M. le Maire?

Oui, deux. La première que dans un cas de difficultés il vaut toujours mieux consulter des experts et s'adresser aux autorités responsables pour faire connaître ses griefs plutôt que de s'emballer sentimentalement et de s'apeurer les uns les autres. Ma deuxième conclusion concernant cette affaire, c'est que la loi provinciale d'expropriation a besoin d'être repensée, modifiée et vite. Cette loi est faite pour les cas d'expropriations dans les champs et il faudrait qu'on humanise cette loi quand elle vise des gens, qu'elle dérange des familles. La ville de Montréal l'a bien compris d'ailleurs et là, ça ne marche pas comme sur le plan provincial. A la prochaine occasion, je souhaite que cette question soit sérieusement étudiée.

AU BON GOÛT



- Vente
- Réparation
- Travail garanti
- Très bon service
- 40 années d'expérience

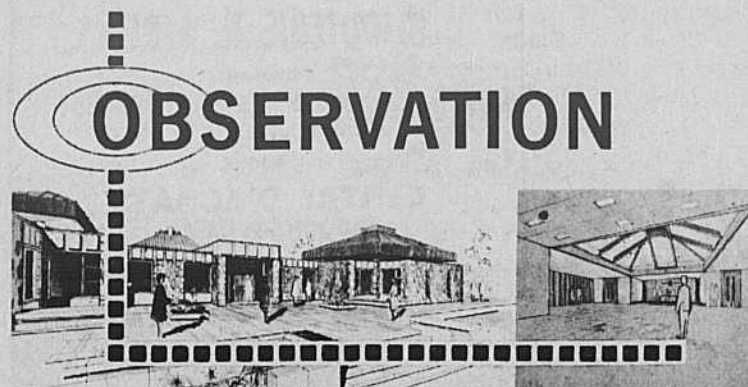


MME J.A.H. HÉBERT

747, BOUL. MARIE-VICTORIN

Tél.: 655-5764

Boucherville



OBSERVATION

PROPOS SUR L'ASSURANCE-SANTÉ

L'Assurance-Santé est devenue, sans conteste, une mesure absolument nécessaire devant le coût astronomique des services de santé, des examens médicaux, des médicaments et devant le mauvais état de santé de la population du Québec révélé par les études préparatoires au régime provincial de retraite.

Toutefois, qui entreprend d'élaborer sur les modalités d'un plan d'Assurance-Santé doit d'abord établir avec lucidité et sincérité les principes qui régissent le grand problème de la relation dispensateur-consommateur des services de santé. Il ne doit pas y avoir place pour des restrictions astucieuses, des arrière-pensées de gain qui relèguent au second plan l'intéressé principal et majoritaire : le malade.

Pourtant, elle existe cette attitude qui met l'accent sur la dispensation des services de santé plutôt que sur sa consommation. Lors de la Conférence sur l'Assurance-Santé tenue, la semaine dernière, à Ottawa et qui groupait, sous la présidence de Monsieur Claude Ryan, des organismes sociaux représentant 16,000,000 de Canadiens, j'ai été déconcerté d'entendre le Dr Victor Goldbloom, vice-président du Collège des Médecins du Québec, réclamer devant nous, SOUS PEINE DE GREVE, la liberté inconditionnée pour le médecin de s'intégrer ou non à un régime d'Assurance-Santé. C'est là, à mon sens, une attitude qui n'est pas professionnelle de la part d'un groupe qui tient beaucoup (je dirai désespérément) aux avantages inhérents au titre de professionnel. Un tel langage est inconcevable dans la bouche de celui qui veut vraiment le bien du malade ! C'est là s'exposer à "une ingérence gouvernementale bien méritée" selon la récente déclaration du président du Barreau du Québec Me Yves Prévost (La Gazette 17-11-65).

A mon humble avis, un plan d'Assurance-Santé réaliste et juste devrait être frappé au coin des trois libertés suivantes :

- 1—Liberté des Provinces
- 2—Liberté du malade
- 3—Liberté des professions.

LIBERTÉ DES PROVINCES

L'administration d'un plan d'Assurance-Santé devrait être la responsabilité de chaque province. Centralisé à Ottawa, ce plan ne serait pas en mesure de tenir compte adéquatement des besoins spécifiques des provinces. L'état de santé national varie en effet de province en province (cf. Statistiques vitales 1952, Gouvernement du Canada). De même en est-il de l'état financier des différentes couches sociales à travers le Canada, du nombre de praticiens et des besoins universitaires. Incidemment, les universités de Montréal et de Laval sont les moins favorisées financièrement. (Cf. tableau des budgets des grandes universités canadiennes publié dans le "Petit Journal", 30-4-65).

En tout état de cause, n'oublions pas que trop de centralisation en ce domaine mettra une fois de plus en veilleuse la personnalité des provinces ce qui serait bien malvenu en ce moment où tout le principe confédératif est remis en question et que la menace de la fragmentation nationale pèse plus que jamais.

LIBERTÉ DU MALADE

Avec la diversification des disciplines qui se préoccupent de la santé, on ne peut plus compter que sur la seule médecine allopathique pour traiter le malade. Parallèlement à elle, il y a, entre autres, la chiropratique dont l'apport à la santé ne saurait plus être négligeable. Il n'est, en effet, que de se référer à la Commission royale d'Enquête conduite à travers le monde par l'Hon. juge Gérard Lacroix. Ses conclusions rendues publiques il y a quelques semaines accordent en termes non équivoques à la chiropratique une place définitive parmi les thérapeutiques utiles à la société.

Devant un tel état de choses, il faut de toute nécessité que le malade soit en mesure de consulter, à moyens financiers égaux, le médecin et les tenants des autres disciplines extra-médicales. Autrement le libre choix du praticien n'existe plus.

L'inclusion des professions extra-médicales dans un régime d'Assurance-Santé s'avère aussi une nécessité devant la carence de médecins présente et à venir. (1 médecin pour 870 personnes à Québec, selon le Dr J. B. Jobin, M.D., président du Collège des médecins du Québec, le Petit Journal 30-4-65). Si aucune mesure n'est prise

pour l'avenir, cette disproportion ira s'accroissant. Puisque la médecine et la chiropratique chevauchent quant à certaines conditions, l'intégration de cette dernière et des disciplines analogues contribuera à rétablir l'équilibre numérique. Le Dr Irénée Lapierre, M.D., ne le propose-t-il pas indirectement dans "Le Devoir" 14-6-65, lorsqu'il suggère de nouvelles normes concernant les facultés universitaires qui préparent les étudiants aux fonctions médicales et PARAMÉDICALES.

Ajoutons que l'intégration de la chiropratique et des autres professions extra-médicales dans un régime d'Assurance-Santé, c'est éviter du même coup de taxer en quelque sorte en double le malade qui autrement en défrayerait déjà lourdement le financement d'une façon ou d'une autre et, en plus, paierait le chiropraticien dont il ne pourrait se passer pour plusieurs conditions. Cette injustice doit être évitée à tout prix. Les syndicats ouvriers nationaux et provinciaux abondent en ce sens.

LIBERTÉ DES PROFESSIONS

Il ne s'agit pas ici, comme le suggère l'Association médicale du Canada de la liberté selon laquelle tout praticien doit être libre ou non d'adhérer à un régime d'Assurance-Santé. Cette liberté selon nous, perpétuerait un système où règne la ségrégation entre riches et pauvres. S'il est, en effet, loisible au médecin de demeurer en pratique libre en tout temps et de toucher ses honoraires propres qui seront supérieurs à ceux d'un régime étatique d'Assurance-Santé (ne nous berçons pas d'illusions) la situation reviendra à ce qu'elle est aujourd'hui et le malade économiquement faible ne pourra s'offrir, par exemple, les services du spécialiste qui demeurera le docteur du client cosu. Comme le dit si pertinemment Monsieur Guy Cormier dans un éditorial de "La Presse" 25-3-65, "il ne faut plus que le recours au médecin soit fonction du revenu".

Les abus passés de la profession médicale et son désir souventes fois exprimé de servir la population tout en se servant elle-même à pleines mains, tout cela ne justifierait-il pas la mise sur pied d'un régime d'Assurance-Santé obligatoire pour le médecin avec codification des actes médicaux voire du médecin lui-même (selon son expérience, sa formation académique... etc.). Cette dernière mesure, toute socialisante qu'elle puisse paraître deviendrait nécessaire si le Collège des Médecins ne pouvait garantir qu'un nombre adéquat de ses membres, équivalant aux besoins de la population, adhère obligatoirement au régime d'Assurance-Santé. Il ne s'agit pas, par là, de punir la profession médicale pour certains agissements passés ou de porter atteinte à ses honoraires, mais de procurer au malade les moyens de faire face au coût des services de santé.

Mais la liberté professionnelle qui me préoccupe ici, et sur laquelle j'insiste, est surtout une liberté autonome vis-à-vis la profession médicale. Les éléments constitutifs d'un plan d'Assurance-Santé doivent être autonomes et libres vis-à-vis les uns des autres afin qu'ils puissent demeurer efficaces chacun dans sa sphère propre. Par exemple, l'idée que le traitement chiropratique soit prescrit par le médecin constituerait un illogisme dangereux et préjudiciable puisque le médecin ignore en quoi consiste vraiment l'acte chiropratique. Le rapport Lacroix dit bien d'ailleurs que, sauf quelques psychiatres, le médecin n'a pas la compétence pour utiliser la manipulation vertébrale (1). Une fois de plus, ce serait le malade qui ferait les frais d'une telle situation puisque dans bien des cas, il ne pourrait recourir à temps aux services chiropratiques dont il aurait besoin.

Pour clore, ne ne le redira jamais assez, un régime d'Assurance-Santé doit avant tout être axé sur le malade et son aptitude financière à accéder aux services de santé. Les professions dispensatrices de ces services ne peuvent qu'être reléguées au second plan à cause de leur essence même qui est de servir. Le professionnel, qui veut être traité comme tel, ne doit jamais oublier que son gagne-pain n'est que consécutif au service. Si sa mémoire faillissait sur ce point, qu'il ne soit pas surpris que la société caresse l'idée de le ravalier au niveau quand même pas si déshonorant du fonctionnaire.

Guy PEPIN, M.D.

(1) Commission royale d'enquête sur la chiropraxie et l'osthéopathie, Tome I, page 321.

— RAILLERIES DOUCES —

Vous savez comment s'appelle le porc quiôle ? C'est l'aéroport...

On en met sur la table, on les coupe, on en donne, personne ne doit cependant en manger : de quoi s'agit-il ? Des cartes...

Le comble de la paresse ? Un chômeur, tellement paresseux, qu'il refuse un emploi pourtant pas essoufflant : remonter l'horloge d'une usine chaque soir, à minuit. L'employeur interloqué demande à ce paresseux — quel genre de travail cherchez-vous donc ? J'aimerais être celui qui enlève les feuilles du calendrier à la fin du mois!!!

Paru dans les petites annonces : Jeune homme très bien de sa personne cherche jeune fille de cultivateur; but : le mariage; conditions : demoiselle doit posséder tracteur. P.S. Envoyez photo du tracteur.

COMMISSION

Les commissaires d'écoles nous parlent
par Rollande Nadeau

Notre série d'interviews des commissaires d'écoles se poursuit. Nous causons cette fois avec M. Guy Lafontaine. M. Lafontaine représente le secteur est de la ville depuis deux ans.

Notre conversation s'engage de façon fort singulière puisque c'est le "questionné" qui tire le premier :

Q. — Comment se fait-il que nous n'ayez pas interrogé le président de la commission scolaire en commençant ?

R. — Excellente question ! Nous avons pensé procéder de cette façon, de même qu'au plan municipal, afin de permettre au président et au maire de répondre en dernier lieu. ...

Q. — Voici donc ma première question : le travail de commissaire d'écoles en est-il un de tout repos ?

R. — C'est un poste très intéressant, mais qui représente pourtant certaines ambiguïtés. Par exemple, dans sa vie personnelle, quand un homme fait des achats, sa préoccupation première est de dépenser le moins d'argent possible pour la meilleure qualité, mais quand il s'agit de faire des achats à la commission scolaire, il y a un autre point de vue à considérer : encourager les marchands, les citoyens de Boucherville.

Q. — Est-ce là un critère qui vous fait accorder un contrat à un soumissionnaire de Boucherville, même si son prix de vente est supérieur aux autres ?

R. — Disons que notre politique actuelle est de préférer le plus bas soumissionnaire, mais que, dans un cas où le montant demandé par le soumissionnaire de Boucherville n'excède le plus bas que de 1 ou 2% et bien, la commission scolaire choisit alors d'accorder le contrat à celui de Boucherville.

Q. — Quelle rémunération d'argent reçoivent les commissaires d'écoles ici ?

R. — Le salaire (?) des membres de la commission scolaire est basé sur le nombre d'élèves. Pendant dix mois, ils reçoivent donc un montant d'argent qui couvre les frais divers encourus. Ici le président reçoit \$1,100.00 et les commissaires, \$850.00.

Q. — Jugez-vous cette somme suffisante ?

R. — Les commissaires ne sont pas là pour faire de l'argent. Ils ont été élus pour travailler au bien public, à l'amélioration des écoles.

Q. — Avez-vous l'impression que les commissaires prendraient leur rôle plus au sérieux, se donneraient davantage à la tâche s'ils recevaient un salaire de 5 ou 6 mille dollars ?

R. — Non ! Ceux qui sont là pour aider n'ont pas besoin d'être payés pour le faire. Quant à savoir si une bonne rémunération serait un gage d'intégrité je ne le pense pas. Ceux qui sont intéressés à l'argent le sont à n'importe quel prix.

Q. — Le travail du commissaire est-il de connaître la situation exacte dans chaque école, de visiter les classes, de savoir dans les faits ce qui s'y passe, l'esprit, la mentalité qui y règne ?

R. — Non. Des inspecteurs de Québec sont prévus pour ce contrôle. Personnellement, j'ai visité les écoles Louis-Hyppolite-Lafontaine et Antoine-Girouard. Quant au reste, ma fonction propre au sein de la commission est l'entretien des écoles, de voir à ce que tout soit en bon ordre, que le matériel nécessaire soit disponible.

Q. — L'aspect pédagogique est-il, selon vous, suffisamment étudié ?

R. — Vous savez, tout le côté enseignement est confié au comité pédagogique, au directeur des études et au sein de la commission scolaire nous en avons un spécialement chargé de cette question.

Q. — Comme tous les hommes, selon l'habitude de tous les pères de famille, la question budget, le côté administration semblent être bien souvent la préoccupation majeure non seulement des commissaires mais de celui chargé du point de vue pédagogique. Qui à ce moment-là pense, vérifie, critique, analyse, fait progresser l'enseignement ?

R. — Le comité pédagogique est là pour ça. Il doit se réunir chaque mois à cet effet.

Q. — Par les contacts que vous avez avec les parents, avez-vous l'impression qu'ils attachent plus d'importance à l'administration ou bien à l'enseignement ?

R. — Sans aucun doute, c'est à la question pédagogique que les parents s'intéressent le plus, et c'est l'enseignement qui se donne dans les écoles qui est leur première préoccupation.

Pourtant quand on pense que les programmes sont préparés par Québec, mis en application par les mêmes méthodes ici, il reste que la question d'enseignement est pas mal assurée.

Q. — Mais n'est-ce pas dans la façon d'enseigner qu'un professeur se distingue, n'est-ce pas dans sa mise en application qu'une méthode perd, acquiert ou garde son efficacité ?

R. — Oui ! Mais les rapports écrits que les principaux font sur leurs professeurs deux fois par année à la direction des études nous permettent de croire que ce domaine est bien surveillé.

Q. — Et les rapports sur les principaux ?

R. — Aussi ! Le directeur des études nous remet deux fois par année un rapport sur chaque principal (on y étudie dans ces comptes rendus la personnalité et les aptitudes des professeurs et principaux).

Q. — Quelles sont selon vous, les qualités requises pour faire un bon commissaire ?

R. — Être intéressé à ce rôle et se dévouer.

Q. — Est-il essentiel d'être compétent soit en administration, soit en éducation scolaire ?

R. — Pas nécessairement. N'oublions pas que le bon sens aura toujours sa place. Les spécialistes en enseignement ne sont pas d'accord entre eux sur les méthodes; pensez-vous que ça pourrait nous aider d'en avoir 5 comme commissaires ? Et je ne crois pas que d'avoir un comptable comme commissaire nous donnerait une meilleure administration financière.

Q. — La publicité en temps d'élection au scolaire est-elle adéquate, selon vous ?

R. — On a l'habitude de faire paraître des annonces dans les journaux. Mais ce serait peut-être une bonne chose, que d'envoyer une lettre à chaque contribuable du secteur concerné afin d'intéresser les gens.

Q. — La population est-elle assez intéressée à votre travail ? Sentez-vous que les parents sont vigilants ?

R. — Non pas assez. Il n'y a d'ailleurs qu'à constater le chiffre des spectateurs lors des assemblées publiques. Bien souvent, c'est plutôt l'air d'une réunion privée. Les gens sont plus intéressés au côté municipal.

Q. — Pourtant votre budget dépasse celui de la Ville : comment expliquez-vous cette attitude du public ?

R. — Notre budget est plus gros mais tout est prévu d'avance; en salaire des professeurs et tout le personnel. Nous n'accordons pas de contrats nous, tandis qu'au municipal les gens sont plus directement et personnellement intéressés.

Q. — Mais n'avez-vous pas des achats considérables à effectuer ?

R. — Oui, mais il reste que les commissaires ne peuvent faire d'affaires avec la commission scolaire; ils n'ont pas le droit d'être employés.

Q. — Un comité consultatif a été formé dernièrement afin d'étudier la question de la construction des écoles pour 1966 : avez-vous ce rapport en main ?

R. — Non, il sera déposé dans deux ou trois semaines. Et il semble bien que la difficulté première est de déterminer qui de l'est ou de l'ouest devait avoir

la préférence quant à la construction d'une école que cette difficulté n'existe plus puisque Québec accorderait deux permis de construction.

Q. — A quel endroit se feraient ces deux constructions ? et quand ?

R. — Les travaux commenceraient au printemps pour faire en sorte qu'en septembre 66 deux nouvelles écoles soient disponibles. Dans l'est, ce serait à l'angle des rues De Méry et Fort-St-Louis et pour le secteur ouest, ce serait dans la Seigneurie.

Q. — Pensez-vous qu'une femme pourrait accomplir une bonne besogne comme commissaire ?

R. — Oui, les femmes, règle générale, sont plus présentes dans l'éducation des enfants. Il ne faudrait pourtant pas que le côté sentimental domine trop.

Q. — Que pensez-vous de la régionalisation scolaire ?

R. — Pour le secondaire, ça peut toujours aller. Mais l'éloignement des écoles et ainsi l'absence de contrôle de la part des parents me

semblent être mauvais dans la formation des étudiants. De toute façon, s'il existe encore des maisons privées d'enseignement quand mes enfants seront au secondaire c'est là que j'aimerais les envoyer. A moins que des écoles régionales soient construites à Boucherville.

Q. — Comment se fait l'engagement des professeurs et des principaux de Boucherville ?

R. — Le directeur des études, les interviewe et nous fait ses recommandations.

Q. — Est-il idéal, selon vous, qu'une aussi importante responsabilité soit prise par un homme seul ?

R. — Il y aurait des améliorations à faire de ce côté-là.

Q. — Auriez-vous d'autres souhaits à formuler ?

R. — Oui. Que les salaires payés aux professeurs dans une même région soient fixés d'après le même barème.

Voilà ! toutes mes questions ont trouvé des réponses. Au revoir M. Lafontaine et merci.

L'Association Diocésaine des

Commissions Scolaires

du Diocèse de St-Jean de Québec Inc.

CONGRES DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES DU DIOCESE DE SAINT-JEAN TENU A CHAMBLY, LE 21 NOVEMBRE 1965

Une nouvelle constitution fut adoptée comprenant peu de modifications sur la Constitution antérieure.

La contribution a été réajustée pour assurer de meilleurs services tant sur le plan de l'Association que sur celui de la Fédération.

La clinique scolaire a permis de donner des précisions sur la confection du budget, la correction des rôles d'homologation, etc.

Les commissaires se sont dits fort satisfaits de leur congrès et heureux du programme et de l'accueil réservés à leur épouse.



DIRECTEURS ELUS LORS DU CONGRES DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU DIOCESE DE SAINT-JEAN Dans l'ordre habituel : 1ère rangée : M. André Blain; M. l'abbé B. Gaboriau, conseiller moral; M. Geo. Borduas, 2e vice-prés.; M. R. Robidoux, président; M. J. Rocheleau, 1er vice-prés.; Me Mario DuMesnil, cons. jur. de la Fédération. 2ème rangée : M. Marcel Grégoire; M. J.-M. Ayotte; M. G. Dubé; M. G. Signori; M. J.-M. Collette; M. Gilles Trudeau; M. Charles-F. Labrecque; M. Roméo Gagnon; M. Paul Sénécal; M. E. Hébert; M. A. Viau; M. J.-A. Bélanger.

SCOLAIRE



Ligue des Citoyens et Propriétaires de Boucherville Inc.



A la Commission scolaire de Boucherville se croit-on sorti de la cuisine de Jupiter? En effet on semble ignorer toutes les règles de la démocratie.

On réclame avec insistance un Comité consultatif, dans le but de faire la lumière sur différents problèmes internes et externes. Le Comité se forme, on prend position et on formule des recommandations, tout à coup, la Commission scolaire fait fi du Comité et rejette l'utilité de son existence, serait-ce que le dit Comité aurait mis le doigt sur certaines erreurs flagrantes commises par la Commission? Espérons que les intéressés sauront comprendre et procéder dans le sens du bien commun et non pas au profit de particuliers.

La conscience professionnelle et le souci de bien faire ce qui mérite d'être fait, devrait servir de devise à nos commissaires, sinon qu'ils se retirent. La compétence existe, mais auprès de nos commissaires locaux, elle n'est pas apparente.

La conception de nos écoles est-elle pensée en fonction des besoins matériels, physiques et intellectuels des élèves qui fréquentent nos écoles? Pourquoi des écoles si récentes requièrent-elles des réparations majeures?

La Commission scolaire de Boucherville est-elle représentative et répond-elle aux besoins d'une population soucieuse de faire bénéficier à ses enfants d'une instruction de qualité supérieure dans des conditions normales? Nos commissaires devraient se ressaisir sinon ils recevront un jugement sévère de la population avertie de Boucherville.

La publicitaire

★★★ NOS CORPS INTERMÉDIAIRES ★★★

"FAIS CE QUE DOIS, ADVIENNE QUE POURRA"

Dear parents:

The Boucherville Lions club have arranged a movie show for all the children, to be held in the Pierre Boucher School on Saturday afternoon at 2 pm, and in the Antoine Girourd School on Sunday afternoon at 2 pm, the 11th and 12th of December 1965.

Please bring one can or gift of non-perishable food stuff per child, this is to help the Lions charity Christmas drive, and make a Merry Christmas for all in Boucherville.

Thanking you,

The Friendly Lion

Société Canadienne du cancer

A la suite des articles parus dans ce journal, il nous fait plaisir d'offrir au public nos services de films.

Nous pouvons donner un programme de films d'éducation sur le cancer dans les rencontres sociales, à l'heure du thé, dans la soirée alors que des voisins se réunissent en petits groupes, dans nos écoles, etc.

Nous avons des représentations uniquement pour hommes, dames, enfants ou le public en général.

Il nous ferait plaisir d'organiser pour vous, un après-midi ou soirée d'information.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer au numéro de téléphone suivant: 655-5054.

Voici le mot de la fin. Renseignez-vous. Rien ne sert de courir, il faut partir à temps.

MME OLIVETTE LAPOINTE
Prés. du Comité d'éducation



BOUCHERVILLE LIONS SAFETY LEAGUE

A First-aid Kit was presented to the Director of Police to be used in the event of an accident.

With the co-operation of the Principles and staff of all the schools we were able to show films on Fire and how to prevent same. The Chief of Police was most helpful in lending his support and giving talks at the various schools, these commentaries added a touch of realism to this very important subject of fire prevention indoors and out. Posters are displayed in the schools and each child was given a pamphlet to take home.

The Safety League hopes over the next twelve months to present a program which will include Safety on Ice, Safety on the Roads, Safety on Bicycles, Safety on Water, and Safety while Swimming. We would like to make this a Community project and we were encouraged when the P.T.A. and the Home and School volunteered to help us also the School Commissioners who approved the program.

Lets make 1966 a safer year for Boucherville.

LIONS SAFETY LEAGUE



CHEVALIERS DE COLOMB
conseil 5673

BOUCHERVILLE

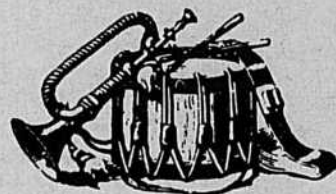
Chers parents:

Le club des Lions de Boucherville organise une séance de vues animées pour les enfants. Le coût d'admission: une boîte de conserves par enfant. Ces conserves seront employées à remplir des paniers de Noël pour les familles nécessiteuses de Boucherville.

Dû au grand nombre d'enfants qui ont assisté à la dernière séance il a été décidé d'avoir deux présentations cette année. 2 h. p.m. samedi le 11 décembre à l'école Pierre-Boucher, et 2 h. p.m. dimanche le 12 décembre à l'école Antoine-Girourd.

Vous remerciant de votre générosité,

Vos amis les Lions.



LES MAJORETTES

Les Majorettes de Boucherville dans le but de se procurer des fonds organisent une danse à l'école Paul-VI le 18 décembre à 8 h. 30 p.m. en la salle des loisirs. Les "Inséparables" bien connus des gens de Boucherville feront danser les jeunes et rappeler de joyeux souvenirs aux adultes car, leur répertoire est varié. Entrée \$1.00. Jeux de société. Prix de présence.

Le Comité de direction verra à la bonne marche de cette soirée.

Merci beaucoup

Bien à vous

Mme André Leduc
Présidente.



Madame Léon Decelles

CERCLE DES FERMIERES DE BOUCHERVILLE

N'oubliant jamais ni les joies ni les peines les membres du Cercle des Fermières de Boucherville ont à déplorer la perte d'une des leurs.

Mme Gertrude Carrière-Decelles, une admirable mère de famille qui laisse plusieurs enfants: Denis, Pierre, Viateur, Claude, Lise, Pauline et Madeleine. Aux membres de la famille nos plus sincères condoléances.

Fait touchant, son grand-père, M. Auguste Carrière, avait reçu jadis en témoignage de reconnaissance de la fabrique de Boucherville l'usage d'un banc à l'église pour sa vie durant et d'un lot de cimetière pour un dévouement de plus de quarante années comme sacristain.

Nous sommes heureuses d'avoir à mentionner ce souvenir de notre petite histoire locale.

Notre soirée de dégustation du 24 novembre fut un succès grâce à la coopération des membres et de leurs amies. Il est toujours beaucoup plus agréable de déguster un mets en bonne compagnie.

Ne pouvant livrer d'avance nos secrets au grand public, nous assurons à nos membres une réunion de la plus haute importance et nous comptons sur leur présence au prochain rendez-vous. Mardi le 14 décembre à 8 heures p.m., école Antoine-Girourd.

Mme Simone Daigneault-Drainville.

Photo prise devant l'église Sainte-Famille de Boucherville, dimanche le 28 novembre dernier

À l'occasion de l'investiture de cinquante nouveaux Chevaliers.



PROMOTION DES FÊTES Grand Spécial: Robes - Costumes

Prix très réduits

MULTITUDE DE SUGGESTIONS POUR CADEAUX DE NOËL

"Jacket" de Ski - Gants - Bourses-Foulards - Vêtements sport, etc....

Demandez notre Plan 

Marie Hélène Enrg.

Centre d'Achats Boucherville

Tél. 655-8166

RÉFLEXION

moi, mes souliers...

Bravo chère Anne-Marie ! En lisant tes propos sur les abstractions dans "La Seigneurie", semaine du 8 au 13 novembre, je me suis dit : "Voilà enfin quelqu'un qui a assez de cran pour donner ouvertement son opinion, et — avec quel humour !"

Surtout, rassure-toi et laisse tomber toutes tes inquiétudes, chère amie, car tu me parais une femme tout à fait équilibrée; réjouis-toi plutôt, car même en un siècle aussi bouleversé que le nôtre il existe encore une multitude de gens qui pensent comme toi.

Tes réflexions sur un sujet tant controversé ne manquent pas de saveur malgré leurs flagrantes véracités. Après avoir recueilli dans mon entourage quelques commentaires sur ton article, permets-moi d'en tirer certaines conclusions.

Imaginons un homme intelligent mais tout à fait impartial et demandons-lui son opinion devant un certain nombre de tableaux figuratifs de diverses époques et quelques abstractions modernes. Qu'arrivera-t-il ? Il croira tout simplement que ces derniers sont des barbouillages primitifs. Ce qui est regrettable dans tout ceci c'est qu'on a confondu dans l'esprit des gens l'idée de la thérapeutique par les couleurs avec l'art véritable. A ce besoin de défoulement tant proclamé par les psychiatres, psychologues, etc., une quantité d'artistes se sont laissés prendre, et à regarder quelques-unes de leurs ténébreuses ébauches nous pouvons quand même deviner quelques génies latents. Dommage ! Pouvons-nous les blâmer alors même que déjà dans nos écoles l'éducation artistique de nos enfants est faussée. Leurs doigts seront toujours maladroits et leurs yeux ne connaîtront jamais l'enchantement des couleurs prenant forme sous l'effet des dégradations et des nuances, car leur cerveau ne possédera jamais la capacité de coordonner le psychique et le physique. L'art, selon l'abstraction, ne serait plus qu'œuvre d'imagination et d'impression sans plus, c'est-à-dire que les adeptes ne seront toujours que les enfants, quoi...

Baudelaire, grand critique de son temps, pourrait donner là-dessus des leçons à bien des esprits mal informés de notre époque. Laissons-le parler : "Supposez un artiste qui serait toujours, spirituellement, à l'état du convalescent. Or, la convalescence est comme un retour vers l'enfance. Le convalescent jouit au plus haut degré, comme l'enfant, de la faculté de s'intéresser vivement aux choses même les plus triviales en apparence. Remontons, s'il se peut, par un effort rétrospectif de l'imagination, vers nos plus jeunes, nos plus matinales impressions, et nous reconnaitrons qu'elles avaient une singulière parenté avec les impressions si vivement colorées, que nous reçûmes plus tard à la suite d'une maladie physique. L'homme de génie a les nerfs solides; l'enfant les a faibles. Chez l'un, la raison a pris une place considérable; chez l'autre, la sensibilité occupe presque tout l'être. Mais le génie n'est que l'ENFANCE RETROUVEE à volonté, l'enfance douée maintenant, pour s'exprimer, d'organes virils et de l'esprit analytique qui lui permet d'ordonner la somme de matériaux involontairement amassés."

Or, comme tu le disais si bien, chère Anne-Marie, ne peut-on pas se permettre de comparaisons entre les chefs-d'œuvre de nos tout petits et ces taches hideuses lancées sur une toile ?

Est-ce par orgueil ou par lâcheté que l'homme fuit ces sensations délicieuses qui pénètrent l'âme devant le spectacle de l'Infini ? Car il ne faut pas oublier que "l'étude du beau est un duel où l'artiste crie de frayeur avant d'être vaincu."

Il reste quelque espoir tout de même, et ceux qui ont encore l'appétit du beau et de l'art véritable peuvent toujours en avoir la preuve ici même à Boucherville.

MARGOT.

Patiencez encore un peu...

**Très bientôt
ouvert au
public**

**Surveillez
les pages
de notre
journal
pour
l'ouverture
officielle**

**Nous recherchons
du personnel**

- AIDE-CUISINIER AVEC EXPERIENCE EN CUISINE FRANÇAISE
- SERVEUSES AVEC EXPERIENCE "SERVICE FRANÇAIS"
- FILLES OU FEMMES POUR TRAVAIL GENERAL

TÉL.

RESTAURANT: **655-0434**

RÉSIDENCE: **671-7587**



Récreation

"Les Loisirs Pierre-Boucher Inc."



Y'A DU SKI Y'A D'LA VIE!

Montréal, 17 novembre — "Y'A DU SKI, Y'A D'LA VIE!" C'est sous ce titre que CFTM-TV, canal "10" à Montréal, en reprend à compter du jeudi 9 décembre une intéressante série sur le ski. Tous les jeudis soirs, de 6 h. 45 à 7 heures, le bulletin de ski vous est offert par son animateur, GERALD SIMOND, directeur des sports à l'université de Montréal et membre de l'Alliance Canadienne des Moniteurs de Ski du Canada. Chaque semaine, GERALD SIMOND poursuit une série d'entretiens avec les plus grandes personnalités du ski canadien et étranger. Le jeudi soir, à 6 h. 45, retrouvez-vous en sa compagnie à l'écran du canal "10" pour connaître les plus récentes conditions de ski partout au Québec et aux États-Unis. En compagnie des moniteurs les plus expérimentés, il vous offre une série de conseils sur le ski tout en vous faisant voir les champions à l'œuvre sur le film. Son programme comprend également des pellicules sur les grandes épreuves du ski international et les compétitions locales. Ainsi, l'invitation est lancée à tous les skieurs et amateurs de sport. Syntonisez CFTM-TV, canal "10", à Montréal, le jeudi soir, à compter du 9 décembre, de 6 h. 45 à 7 h., pour les toutes dernières nouvelles dans le monde du ski et des sports.

Loisirs Pierre-Boucher (Rapport de la réunion du 26 nov.)
DEGUSTATION :

Mme Chartrand en charge de la dégustation chinoise du 22 novembre, affirme que cette soirée a remporté un grand succès à tous les points de vue.

SPORT :

M. Tremblay annonce l'ouverture de la saison de hockey pour le 30 novembre au centre civique.

Un montant a été voté pour acheter un costume de ballon-panier aux jeunes filles qui pratiquent ce sport.

FESTIVITES :

Danse le 4 décembre à l'école Pierre-Boucher. Il y aura aussi une journée de sport organisée dans la période des fêtes par messieurs-Champoux et Dufresne.

AUTRES :

Il a été fortement question qu'une aide quelconque soit apportée aux nouvelles religieuses de la paroisse.

Prés. Nick Sénécal

Publicité. Michel Dufresne



CLINIQUE DE SKI

Viens t'entraîner pour le ski.

On ne fait pas du sport pour se mettre en forme — on se met en forme pour faire du sport.

La préparation physique au ski a comme conséquence immédiate un profit plus grand dès les premières sorties sur neige, un travail technique plus rentable de début de saison et un entretien permanent de la forme de base.

Le R. P. Marcel de la Sablonnière écrit, dans la préface du livre "En forme pour skier" "... C'est intéressant, c'est complet, c'est sain. Et les skieurs s'ils sont fidèles aux instructions, non seulement ne s'en porteront que mieux, mais encore jouiront davantage de tous les plaisirs que leur apporte ce sport exaltant. Ils auront fermement le sentiment de maîtriser leur corps et de posséder le monde..."

Le mardi soir, à 8h.30 au gymnase de l'école Antoine-Girouard, vous pouvez profiter gratuitement de ces cours de conditionnement physique, préparés par Simard et Charest à l'université de Montréal, et donnés par votre moniteur de ski.

ALAIN ARSENAULT, m.s.c.

Boîte à chansons

"AU PANTIN"

ATTENTION ! ATTENTION ! (notre dernier spectacle avant Noël).

Vendredi le 10 décembre LE PANTIN présente Claude Dubois, celui-ci vient donner son spectacle à la demande générale. Le spectacle est à 10h. 30 mais la boîte ouvre à 9h. Si vous n'êtes jamais venu au PANTIN, venez-y vendredi, un spectacle de choix vous y attend.

"LE PANTIN" est situé à Boucherville au sous-sol de l'école Paul VI, rue Le Laboureur.

Boîte à chansons: "Au Pantin" Chaque spectacle de la Boîte à chansons est accueilli avec enthousiasme. Un succès chaque vendredi.

Tout le monde y met la main. La Boîte, fournie pour un comité de jeunes, se fait un nom à Boucherville.

Attention, nous présenterons deux spectacles avant Noël: un le 5 décembre et un autre, le 17 décembre.

Dimanche, le 5 décembre à 8:30, le trio de Pierre Ayotte revient sur la scène.

Un trio de Jazz à Boucherville, n'est-ce pas formidable?

Bienvenue à tous.

Une surprise pour le 17 décembre... Une vraie...



EDUCATION PHYSIQUE

LE SPORT I

L'éducation physique a ses mérites qui sont grands: elle est rationnelle, mesurée, dosée, imposée par l'éducateur à l'élève qui la reçoit comme il reçoit des éléments de grammaire; elle est indispensable à sa formation! En apprenant le sport, et dans des limites imposées par des règles qui ne sont pas toutes écrites l'élève reprend sa liberté, comme lorsqu'il passe de la dictée à la dissertation qui est son oeuvre propre, et où ses connaissances grammaticales et syntaxiques sont vivifiées par un style personnel.

Le sport est le jeu, la lutte, le drame, la vie. Et je me suis toujours demandé pourquoi on exigeait du sport, activité humaine, une perfection à laquelle aucune autre activité humaine ne peut prétendre.

Le sport n'est pas à lui seul une morale; la vie non plus. Mais sa nature propre fait précisément de lui l'allié le plus puissant de la morale, et le germe de dissociations que peuvent y introduire les défauts et les vices des hommes, ne saurait mûrir dans une terre que seule la valeur sportive et humaine est capable de fertiliser.

Déjà en 1888, le ministre de l'instruction publique, Léon Bourgeois, auteur d'une circulaire qui introduisait le sport dans les écoles, écrivait: "Les exercices corporels peuvent être de véritables leçons pratiques de moralité..."

"Le sport, écrit Coubertin, produit du plaisir physique assez intensif pour être qualifié de voluptueux. Il passionnera sainement l'adolescent et constituera l'aliment rationnel de son imagination".

RICHARD LAURIER, P.E.P.



DEC. 11 12

SAM. DIM

Un film pour toute la famille



PARIS JE T'AIME

Bienvenue à votre
**THEATRE
LUX**
VARENNES, P.Q.

La Seigneurie

— VOL. 1 — No 10

BOUCHERVILLE, SEMAINE DU 6 AU 11 DECEMBRE 1965

La Seigneurie... est publié tous les mardis par Les Publications Charles Desmarteau Inc., 414, boulevard Marie-Victorin, Boucherville. Abonnement: \$5.00 par an ou \$8.00 pour deux ans, payable d'avance.

Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement au numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. Imprimé en offset sur papier journal continu par Richelleu Roto-Litho Inc., Saint-Jean, Québec. Composition par l'Imprimerie Populaire Limitée, Montréal.

TELEPHONE: 655-0505

CHARLES DESMARTEAU, directeur
ROLANDE NADEAU, chef de la rédaction
MICHEL LAROCHE, rédacteur — JEAN BOISJOLI, rédacteur



C.G. DUBE

AUX QUATRE "S"

Spécialités courantes:

vêtements de gymnastique pour
dames et écoliers

patins pour tous • Hockey • Ski
(enf. — adultes)

125 ouest, St-Charles • Longueuil, Qué • OR. 4-9823

EQUIPEMENT
COMPLET POUR TOUS
LES SPORTS

Ecole Paul VI, élève de 6e année,
Professeur: Mme Pierrette Décarie-Bérard.

REDACTION: Anne-Marie St-Cerny.

MA VILLE

Ma ville c'est mon pays, c'est toute ma vie! C'est là que je commençai à babiller de petits mots et c'est là que je finirai mes vieux jours, heureuse à l'ombre de tes sorbiers. Ville grandissante, tu n'oublies pas cependant, tes vieilles maisons centenaires, tes rues trouées, usées par le temps, tes jardins productifs, soigneusement sarclés, tes parterres fleuris, tes arbres fruitiers, ployant sous le poids du fardeau. Le soir, s'endort, baignée de la lumière de la lune, ma ville.

REDACTION: Monique Forget.

MA VILLE

Boucherville, connue depuis toujours, est maintenant, une ville où se marient l'antique et le moderne dans un site enchanteur. Elle se mire dans les eaux du fleuve. On y trouve encore de vieilles demeures telle que l'église Ste-Famille qui s'élève droite et humble et semble nous inviter à remercier Dieu de ses bienfaits. Soyons fiers de notre ville et mettons tout notre cœur et notre courage pour continuer ce travail d'embellissement.

REDACTION: Danielle Valis.

MA VILLE

Ma ville, coquette et harmonieuse, se blottit tout au fond de la vallée du Saint-Laurent. Les vagues du fleuve géant viennent mourir à ses pieds. Ma ville n'a rien de ces grandes et bruyantes cités. Non, ma ville c'est un peu comme une forêt, une forêt perdue, où seul le gazouillis des oiseaux et le murmure des rivières viennent troubler la quiétude de ces lieux isolés. Ma ville pourtant n'est pas déserte, un peuple silencieux mais joyeux l'habite. Mais qui est donc ce petit peuple? Ce peuple c'est le Boucherville de demain.

Oui, car ma ville c'est Boucherville.

ECOLE SACRE-COEUR ET PAUL-VI

Chers parents;

Depuis le début de l'année, nos élèves dinant à l'école pouvaient bénéficier de l'aide d'un Buffet Mobile.

La venue de l'hiver amène quelques inconvénients dans ce service.

Dans l'unique but d'accommoder ceux de nos élèves que les circonstances obligent à dîner à l'école, il serait possible de procéder de la façon suivante:

La Pâtisserie Montenach Enr. propose un repas complet pour 65 cents ou 75 cents chacun. Deux menus s'offrent toujours au choix des dîneurs.

Une carte donnant droit à 5 diners est en vente au prix de \$3.00, ce qui diminue le prix du repas à \$0.60. Il n'est pas nécessaire que la carte serve à 5 repas consécutifs.

Il est cependant loisible aux enfants d'acheter à l'unité soupe, dessert, breuvage, etc.

Pour mieux organiser ce service, qui débiterait le 1er décembre, les élèves prêts à se procurer ces cartes, devraient nous avvertir le plus tôt possible.

Comptant sur votre compréhension et votre indulgence, nous demeurons,

Vos obligés,
Les Directions des écoles
Sacré-Cœur et Paul-VI

ECOLE PIERRE-BOUCHER

Le 26 novembre, 1965.

Chers parents,

Dans le cadre de la préparation liturgique pour la fête de Noël, les enfants du cours primaire ont été invités à réaliser une célébration familiale pour les 4 dimanches de l'Avent.

Matériel:

- 1 — Une bible (Nouveau Testament)
- 2 — 5 cierges (ou bougies)
- 3 — Chandeliers à 5 branches ou bûche décorée.

Célébration: (avant le dîner).

- 1 — La famille entière est réunie soit à la table familiale, soit autour de la crèche.
- 2 — On allume un cierge (1er dimanche)
deux cierges (2e dimanche)
trois cierges (3e dimanche)
quatre cierges (4e dimanche)
cinq cierges (Noël).

Le cierge symbole du Sauveur, lumière du monde: "Je suis la Lumière du monde celui qui me suit ne marchera pas dans la nuit". (Jean, 9, 5).

- 3 — On chante "Venez divin Messie"
- 4 — Le père ou un des enfants lira un passage de la Bible
1er dimanche "Annonciation" Luc 1, 26-38
2e dimanche "Visitation" Luc 1, 39-45
3e dimanche "Magnificat" Luc 1, 46-55
4e dimanche, "Naissance" Luc 2, 1-20
- 5 — Un moment de silence (profond recueillement) suivra la lecture.

LA NUIT DE NOEL, OU LE MATIN

- 1 — On allume les cinq cierges
- 2 — Les enfants suivent le papa ou la maman qui dépose l'enfant Dieu dans la crèche.
- 3 — On chante "Il est né le divin Enfant"
- 4 — Moment d'adoration en famille.
Puis fête familiale.

Nous invitons nos lecteurs à favoriser l'épanouissement spirituel de leurs petits, en les aidant à réaliser ces rituels.

C'est de ce "renouveau liturgique" que naîtront des convictions solides chez nos jeunes.

Poèmes de nos enfants

Le 27 novembre, 1965
Ecole Pierre-Boucher
2e St-Martin

Chers parents,

Le travail de français de cette semaine portait sur "La première neige".

Voici un travail collectif traitant de ce sujet. Vous trouverez le travail personnel de 3 élèves de la classe.

La copie de ces textes est intégrale. Alors il ne faudra pas tenir compte de la construction des phrases, puisqu'elles sont leur propre composition.

C'est avec plaisir que j'accepterai vos suggestions ou vos remarques.

Merci de votre attention,

Pierrette ST-MARTIN
titulaire

UNE TEMPETE DE NEIGE

Le vent souffle. La neige s'amuse à taquiner les arbres. Le vent se fâche. Il fait tourbillonner la neige. Le bonhomme de neige fait par René et Alice s'écroule. La route devient glissante. La neige se moque bien des gens, car elle fait plaisir aux enfants.

Comme c'est drôle de regarder la neige.

Moi j'aime bien mon pays de neige!

Vive la belle neige!

Les élèves de 2e St-Martin.

La neige saute.

Elle pose son tapis blanc à côté de moi. Elle me chatouille mon nez. Elle se pose sur mon pied. Elle tombe dans la cheminée. Elle bondit à côté de moi. Bernard va jouer dans la neige avec Carole. Tout le monde est content de voir la neige. Bernard Gladu.

LA NEIGE TOMBE CE SOIR

Il neige sur les toits des maisons.

Alain s'habille et court dehors.

Alain fait un bonhomme de neige.

Il roule sa boule sur la côte.

Alain demande à maman pourquoi il y a de la neige pour les petits jouent dans la neige.

PIERRE CADIEUX

La neige tombe.

La neige danse sur mon nez.

Elle marche sur les maisons.

Elle saute sur les clôtures.

Elle tombe partout.

Elle danse et regarde.

Comme c'est drôle de regarder la neige tomber

LYNN SYLVIA

LE DEBUT DE L'HIVER DANS MON PAYS

Novembre, pluvieux, annonce un automne long et triste. Brusquement, vers le milieu du mois, de fins cristaux tourbillonnent dans les airs, et peu à peu, nappent soigneusement le sol. C'est la première neige! Ainsi s'achève novembre dans une atmosphère de gaieté.

Décembre nous offrira les plaisirs de l'hiver, par son charme, sa blancheur, son éblouissement. Les trains encombrés, les skieurs enthousiastes dévaleront les pentes enneigées. Les glissades, les monte-pente, les patinoires renaîtront à nouveau. Partout la joie et la gaieté régneront sur les visages.

Enfin Noël réjouira les bambins avec les cadeaux si désirés, les décorations multicolores, les délicieuses friandises. Toute cette atmosphère nous enivre de joie, mais penserons-nous à la naissance d'un enfant pauvre qui transformera la vie de l'Eglise entière, la vie de tous les hommes. Noël, c'est la tête de la joie parce que c'est la fête de l'Amour.

CHANTAL DESJARDINS et MARIE DESMARTEAU, (9e II)
Pensionnat de Longueuil

ECOLE L.-H.-LAFONTAINE

Depuis deux mois à l'école L.-H.-Lafontaine, nous expérimentons la méthode de lecture "Sablier". Jusqu'à ce jour, les résultats sont excellents.

Voici quelques phrases et un conte collectif composé par des enfants de 1ère année dont le professeur est Mlle Lise Cordeau.

Grand-père est allé à la ferme avec Daniel et il a apporté deux (Louise Boisvert)

Pierre a pilé sur la haie et son père l'a puni.

(Richard Chandonnet)

Grand-père est allé à la ferme avec Daniel et il a apporté deux pintes de lait et une chopine de crème.

(Daniel St-Amant)

La haie est brisée et mon père l'a enlevée.

(Marc Touchette)

Guyline a fait un cadeau à sa grand-mère pour sa fête mercredi.

(Pierre Leblanc)

CONTE COLLECTIF

LE ZOO

L'été passé j'ai été au zoo et j'ai vu de beaux animaux, il y avait un poussin, des oiseaux, des lions, un caribou, des kangourous, des couleuvres, des louves, des singes. La journée est finie, partons c'est bien l'heure du souper. Nous avons bien joué et nous reviendrons l'année prochaine pour une autre belle journée comme celle-là. Le zoo est ouvert tous les jours de la semaine en été.

CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE

N'OUBLIEZ PAS NOS TIRAGES DE BONS D'ACHATS
D'UNE VALEUR DE \$500.00

Seulement que 10 jours d'achats avant NOEL

SPÉCIAUX DE LA SEMAINE

CHOP VEAU

89¢ lb

CHOP BOEUF

89¢ lb

Sirloin

Pointe

T. Bone

STEAK 99¢ lb

POULET 3 à 4 lb.

39¢ lb

CROSS RIB

59¢ lb

Boeuf haché

Boudin 3 lb 1.00

Saucisse au boeuf

BACON

79¢ lb

PORC HACHE

59¢ lb**Boston 12 - 14 lb.**

4 lb. Rôti

4 lb. Steak

4 lb. Steak haché

69¢ lb**SALAISSON BOUCHERVILLE**

643 Marie-Victorin

Tél.: 655-5771

LIVRAISON GRATUITE

Bière — Epicerie

PRÊT D'HONNEUR
\$1,171.11

Tel est le montant recueilli lors de la campagne du Prêt d'Honneur tenue à Boucherville le 22 novembre dernier. Ce succès fabuleux résulte de votre générosité, vous tous citoyens de Boucherville qui avez compris les problèmes de certains étudiants moins fortunés et aidé à résoudre ces problèmes en donnant généreusement lors de la grande collecte du 22 novembre.

Il ne faudrait pas oublier les quelque 100 étudiants qui ont bravé les rigueurs de la saison automnale et qui se sont dévoués pour cette belle œuvre qui est le Prêt d'Honneur, et qui ainsi ont contribué par leur dévouement aux résultats sans précédent de la campagne annuelle pour l'année 1965.

De plus grâce à la générosité des marchands locaux (qui nous ont donné gratuitement la nourriture nécessaire) nous avons été en mesure d'offrir aux étudiants solliciteurs un léger buffet.

Les résultats détaillés se lisent comme suit:

Par. Ste-Famille \$ 366.22
Par. St-Louis 360.35
Par. St-Sébastien 417.95

1,144.52

Plus les dons en nourriture 26.59

\$1,171.11**ENCOURAGEZ
NOS ANNONCEURS**

655-1204 rés.

OL. 5-8326

IRENEE POISSANTIngénieur-Conseil Arpenteur-Géomètre
Urbaniste

645, boul. Marie-Victorin — Boucherville, P.Q.

Rés. 655-8119

J. Yves Vaillancourt, C.A.

E. Roger Lacroix & Associé

Comptables agréés — Chartered Accountants 387-7117
8615, Boul. St-Laurent, Montréal, Qué.**Agents d'immeubles demandés
RIVE SUD**

Expérience préférable mais non essentielle. Sobres, honnêtes, sujets à garantie, auto nécessaire. Pour entrevue appelez:

GUY CAMPEAU gérant**LES IMMEUBLES BAXTER INC.****ST-LAMBERT - 671-6111**

COURTIERS LICENCIÉS

Nouvel emploi pour dames

Cadeaux — réunions

7 à 8 femmes ou, filles demandées âgées de 17 à 45 ans. Travailler 3 heures par jour dans votre district. Salaire de \$40.00 à \$50.00 par semaine.

Ecrire à C.P. 512 à Varennes
en mentionnant votre nom, adresse et no de tél.

ON DEMANDE

Vendeurs et vendeuses (12) temps partiel, grosse commission, produits reconnus. Cire, détergent, etc... Soir entre 5 et 10 heures.
655-5241.

Tél.: 652-2927

2928

**René Thomas & Fils**
INCORPORÉ**EN VENTE****Boule de feu****Spécial: \$36.80**

Nous possédons aussi un grand
choix d'articles de Noël

77, rue Ste-Anne

Varennes, P.Q.

Au sujet de la Loi

des Fabriques...

Notes explicatives

Ce projet propose une loi organique pour les fabriques.

Le projet supprime les commissaires pour l'érection civile des paroisses. Le décret d'érection canonique aura l'effet de constituer la fabrique en corporation pour toutes fins civiles dès que l'avis du décret aura été publié dans la Gazette officielle de Québec. Pour ce qui est des paroisses érigées canoniquement ou civilement avant la date de l'entrée en vigueur du projet et dont les biens sont administrés par une fabrique, ces fabriques seront dissoutes et remplacées par de nouvelles fabriques, qui seront régies par la nouvelle loi. De plus, l'évêque pourra par simple déclaration, dont un double sera transmis au secrétaire de la province et dont avis sera publié dans la Gazette officielle de Québec, constituer une fabrique pour toute paroisse où il n'y en a pas.

Le projet envisage la création et l'existence de deux sortes de fabriques: la fabrique de paroisse et la fabrique de desserte. La fabrique de paroisse est constituée du curé et de six marguilliers, alors que la fabrique de desserte est constituée du desservant et de trois marguilliers, mais l'évêque peut par décret augmenter à six le nombre des marguilliers d'une desserte.

Dans tous les cas, les marguilliers seront élus par l'assemblée des paroissiens; l'on propose donc de faire disparaître le régime d'exception en vertu duquel, à Montréal et à Québec, les marguilliers sont élus par l'assemblée des marguilliers anciens et nouveaux. De plus, les anciens marguilliers n'auront plus aucune fonction.

Tout paroissien sera éligible à la charge de marguillier même s'il ne possède pas de qualification foncière ou s'il est de sexe féminin.

En vertu du projet, la durée du mandat des marguilliers est de trois ans, mais un tiers des marguilliers sortent de charge chaque année.

Les fabriques créées en vertu du projet seront constituées pour fins de religion seulement; elles ne pourront détenir que les biens nécessaires à l'exercice de la religion catholique romaine. En conséquence, le projet contient des dispositions permettant aux fabriques qui existent actuellement de disposer des entreprises de loisirs qu'elles exploitent, aux conditions approuvées et prescrites par l'évêque; après le 31 décembre 1966, les fabriques ne pourront plus exploiter des oeuvres de loisirs.

Les pouvoirs des fabriques sont précisés dans le projet.

Ces pouvoirs sont, règle générale, exercés par l'assemblée de fabrique ou de desserte qui est composée des membres de la fabrique ou de la desserte. Cependant, les actes qui ne relèvent pas de l'administration courante doivent être approuvés par l'évêque. C'est ainsi qu'une fabrique ne pourra, en vertu de la loi proposée, acquérir ou aliéner des immeubles, faire de nouvelles constructions, placer des capitaux, faire des emprunts de deniers et hypothéquer ses immeubles si elle n'a d'abord obtenu l'autorisation de l'évêque à cette fin. Certains actes de la fabrique doivent en outre être approuvés par l'assemblée des paroissiens ou l'assemblée des paroissiens propriétaires. L'approbation de l'assemblée des paroissiens est requise pour les emprunts dont le montant excède le quart des recettes ordinaires de la fabrique pour l'année financière précédente. En ce qui concerne les paroissiens propriétaires, leur autorisation est nécessaire si la fabrique désire imposer une cotisation.

Le projet modifie substantiellement le régime actuel en ce qui concerne l'imposition de cotisations; une cotisation ne pourra être imposée que dans des cas exceptionnels, pour permettre à la fabrique de payer des dettes contractées pour fins de construction ou de réparation d'une église ou d'un presbytère; de plus, la cotisation sera imposée par la fabrique elle-même et non plus par une corporation de syndics. Selon le projet, il n'y aura plus de syndics pour la construction d'églises.

En vertu du projet, la cotisation devra être imposée annuellement, et les propriétés cédées à des non-catholiques seront affranchies des versements à échoir. Les cotisations imposées porteront privilège sur les immeubles des paroissiens propriétaires mais jusqu'à concurrence seulement des montants échus sur la cotisation et pourvu que le rôle de cotisation ait d'abord été déposé au bureau d'enregistrement; il ne sera toutefois pas nécessaire de faire enregistrer la cotisation sur chacun des immeubles grevés.

De plus, le projet impose aux fabriques l'obligation de préparer annuellement un budget pour l'année financière suivante et de soumettre ce budget à l'approbation de l'évêque.

Enfin, le projet comporte l'abrogation de la Loi des paroisses et des fabriques (Statuts refondus, 1964, chapitre 303); ce chapitre reproduit le chapitre 308 des Statuts refondus, 1941, et ses amendements, sans changement dans le titre de la loi.

La Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (Statuts refondus, 1964, chapitre 275), qui est mentionnée dans le paragraphe h de l'article 18 du projet, correspond à la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations (Statuts refondus, 1941, chapitre 280).

La Loi des terrains de congrégations religieuses (Statuts refondus, 1964, chapitre 306), qui est mentionnée dans le paragraphe m de l'article 18, correspond sans changement dans le titre de la loi au chapitre 312 des Statuts refondus 1941.

La Loi de la mainmorte, également mentionnée dans le paragraphe m de l'article 18 du projet (Statuts refondus, 1964, chapitre 276), correspond à la Loi de la mainmorte, Statuts refondus, 1941, chapitre 283.

Le texte même du bill contient plusieurs termes avec lesquels il importe de se familiariser.

SECTION I définitions

1. Dans la présente loi, les termes suivants désignent:

a) "chancelier": le clerc qui est chargé de la garde des archives d'un diocèse;

b) "curé": le clerc qui est préposé à l'administration d'une paroisse; ce terme comprend un curé, un quasi curé, un vicaire actuel, un vicaire économe, un vicaire par intérim, un vicaire coadjuteur et un vicaire substitut;

c) "desserte": un territoire érigé canoniquement en desserte pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice des fidèles de cette religion;

d) "desserte nationale": un territoire érigé canoniquement en desserte pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice d'un groupe de fidèles de même origine ethnique;

e) "desserte linguistique": un territoire érigé canoniquement en desserte pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice d'un groupe de fidèles parlant habituellement la même langue;

f) "desserte rituelle": un territoire érigé canoniquement en desserte pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice d'un groupe de fidèles d'un même rite;

g) "desservant": le clerc qui est préposé à l'administration d'une desserte;

h) "diocèse": un territoire soumis à la juridiction d'un évêque catholique romain et situé en tout et en partie dans les limites de la province; ce terme comprend un archidiocèse, un diocèse, une éparchie, un vicariat apostolique, une préfecture apostolique, une prélatrice "nullius" et une abbaye "nullius";

i) "évêque": le clerc qui est préposé à l'administration d'un diocèse; ce terme comprend un archevêque, un évêque, un évêque, un vicaire apostolique, un préfet, un prélat "nullius", un abbé "nullius", un administrateur apostolique, un vicaire capitulaire, un vicaire général, un pro-vicaire dans un vicariat apostolique, un pro-préfet dans une préfecture apostolique, un vicaire délégué dans un vicariat apostolique ou dans une préfecture apostolique, et un clerc spécialement délégué à cette fin par un évêque;

j) "fabrique": une corporation constituée en vertu de la présente loi et formée du curé d'une paroisse ou du desservant d'une desserte et des marguilliers de cette paroisse ou desserte;

k) "fabrique préexistante": une corporation constituée antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi et formée du curé et des marguilliers d'une paroisse;

l) "paroisse": un territoire érigé canoniquement en paroisse ou en quasi-paroisse pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice de fidèles de cette religion;

m) "paroisse nationale": un territoire érigé canoniquement en paroisse ou en quasi-paroisse pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice d'un groupe de fidèles de même origine ethnique;

n) "paroisse linguistique": un territoire érigé canoniquement en paroisse ou en quasi-paroisse pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice d'un groupe de fidèles parlant habituellement la même langue;

o) "paroisse rituelle": un territoire érigé canoniquement en paroisse ou quasi-paroisse pour les fins de la religion catholique romaine au bénéfice d'un groupe de fidèles d'un même rite;

p) "paroissien": une personne majeure de religion catholique romaine appartenant à une paroisse ou à une desserte;

q) "paroissien propriétaire": un paroissien qui possède depuis au moins six mois, à titre de propriétaire, un immeuble situé dans la paroisse ou desserte;

r) "vice-chancelier": le clerc qui exerce la fonction de principal assistant du chancelier.

Il appartient à l'évêque, chef spirituel et temporel d'un diocèse, de décider de l'emplacement des églises, des chapelles et des cimetières.

SECTION II L'évêque

2. L'évêque d'un diocèse peut, par décret, ériger dans son diocèse des paroisses et des dessertes, les démembrer, les diviser, les supprimer ou les annexer à d'autres paroisses ou dessertes, et en changer les limites. Il détermine également par décret les conditions qu'une personne doit remplir pour être paroissien de cette paroisse ou desserte.

Une copie certifiée de ce décret doit être transmise sans délai au secrétaire de la province. Avis du décret est publié dans la Gazette officielle de Québec.

3. Le décret d'un évêque en vertu de l'article 2 a, à compter de la publication de l'avis prévu à l'article 2, prend effet pour toutes fins civiles.

4. L'évêque peut, dans son diocèse:

a) arrêter l'emplacement des églises, des chapelles et des cimetières, en approuver les plans, les devis et le coût;

b) arrêter, avec l'approbation du ministre de la santé, l'emplacement de tout nouveau cimetière;

c) désaffecter un cimetière ou décréter que les cadavres n'y seront plus inhumés;

d) réglementer l'exercice du culte dans une église ou une chapelle;

e) nommer et révoquer les curés, les desservants et les clercs auxiliaires dans les paroisses et les dessertes;

f) fixer les droits d'étole ainsi que les droits pour les actes de juridiction ecclésiastique et en déterminer les bénéficiaires;

g) fixer la rémunération des curés, des desservants et des clercs auxiliaires et en préciser le mode et les conditions de paiement;

h) établir, lors de la division ou du démembrement d'une paroisse ou d'une desserte, le partage des biens et des obligations des fabriques intéressées.

5. L'évêque peut en outre pour son diocèse faire des règlements pour:

a) assurer le maintien de la décence et du bon ordre dans les églises, chapelles et cimetières catholiques romains;

b) déterminer les conditions d'admission à la sépulture ecclésiastique et à l'inhumation dans les cimetières catholiques romains;

c) fixer les prélèvements payables par les fabriques à la corporation épiscopale de leur diocèse;

d) régir la réparation ou l'entretien des immeubles des fabriques et les travaux nécessaires à ces fins et prescrire que dans certains cas ces travaux ne pourront être entrepris sans l'autorisation préalable de l'évêque.

6. L'évêque est le visiteur des fabriques de son diocèse. Il peut à ce titre les visiter et se rendre compte de tout ce qui concerne l'administration et la régie de leurs affaires; il peut, mais sans préjudice des droits des tiers, les obliger à faire tout ce qu'il juge utile et nécessaire pour la régie, l'administration et le perfectionnement de leurs oeuvres et à cesser de faire tout ce qu'il juge ne pas être approprié ou nécessaire à telles fins.

7. Le chancelier du diocèse a la garde des décrets rendus par l'évêque en vertu de l'article 2; il doit les conserver au bureau de la chancellerie du diocèse où toute personne intéressée peut au besoin et sans frais en prendre communication et même en prendre des extraits, ou en obtenir à ses frais des extraits certifiés.

8. Les copies ou extraits de tout document signé par l'évêque en vertu de la présente loi sont authentiques s'ils sont certifiés

ECHO DE LA VILLA

PAUL VI ET MOI

Après avoir annoncé plusieurs réformes au sein de l'Eglise, le pape Paul VI, lors d'un récent discours, ajoutait ceci:

"Mais, ce n'est pas tellement ces réformes... qui doivent retenir notre attention... Le point qui doit préoccuper principalement est celui de notre sanctification effective et de notre réelle capacité de répandre le message de l'Evangile parmi les hommes de notre temps".

La Villa (Pères Jésuites), 468, rue Champlain, St-Jean, Qué.

Tél.: 348-3871

Retraites de groupes ou individuelles

31
PIERRE
BOUCHER

655-1348

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

HUILE À CHAUFFAGE

DENIS RACICOT INC.

BOUCHERVILLE



VOYAGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BOUCHERVILLE DU 15 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 1966

Organisé par la Société Historique de Boucherville sous la direction du P. Julien Déziel, O.F.M. Tous compris 635.00 en dollars canadiens
— Direction technique : "Treasure Tours".
Itinéraire des 21 jours (Jeu. 15 sept. à mer. 5 oct. 1966)

"Notre St-Laurent à ses sources françaises"



MORTAGNE Le Portail St Denis

Pour célébrer le tricentenaire de Boucherville, il était de souveraine convenance que vous ayez songé à un voyage à la fois patriotique et d'agrément au pays des ancêtres, surtout de l'ancêtre Pierre Boucher et encore surtout... de sa petite ville natale, Mortagne-au-Perche en Normandie. Donnez-vous un jour le plaisir de parcourir paisiblement quelques rues de Mortagne!

Si vos origines se rattachent à ce coin de pays, je vous conseille d'y marcher solitaire, à travers les vieilles rues aux maisons savamment conservées. Regardez bien leurs pierres franches qui ont perdu de leur mortier, leurs fenêtres au sommet légèrement arqué, leurs toitures hautes, percées de mignonnes lucarnes; elles rappellent certains portraits d'aïeules, portraits empreints d'une dignité naturellement seigneuriale, avec une attitude guindée qui n'a qu'à lever le menton pour créer une distance. Voici le portail St-Denis, de Mortagne, qui était déjà ancien quand Pierre Boucher, dans son enfance, l'a traversé souvent. Ses origines remonteraient au 12e siècle, mais il a été remodelé avec des détails de petite bourgeoisie renaissance.
Jul. Déziel, organisateur.



R. P. Julien Déziel, O.F.M.,
Professeur d'histoire de l'art.



La Société historique a décidé de confier à des jeunes étudiants (adolescents) le soin de parcourir les différents quartiers de Boucherville pour offrir en vente, au prix spécial de \$5.00 le volume H.V.N. Samedi dernier, cinq d'entre eux couvrirent au complet le quartier résidentiel de "La Seigneurie", récoltant une vingtaine de ventes. Merci sincère à ces "amants de notre histoire".

MES IMPRESSIONS

A l'occasion de la vente du livre de Pierre Boucher, j'ai fait de nouvelles expériences qui m'ont rendue plus sociable et plus ouverte au public. Également, j'ai constaté chez plusieurs personnes que l'histoire de leur pays et de leur ville ne les intéressait pas toujours avec le même enthousiasme. Pourtant par ce livre au prix très réduit pour le temps des fêtes, nous leur donnions cette chance, que plusieurs ont refusée. D'après moi, notre peuple québécois n'est pas encore suffisamment développé pour s'occuper activement des intérêts de sa province et de son pays.

Louise

Ce moyen employé par la SHB, à voir la vente du volume de Pierre Boucher par des jeunes aux citoyens de Boucherville, fut assez bien. L'accueil des gens envers moi fut bon. A ceux qui demandèrent le livre, on essaya de bien les satisfaire en leur livrant le soir même. Je désirerais quand même que plus de personnes montrent de l'intérêt dans l'histoire de leur ville en se procurant le livre de leur fondateur.

Jean

Lors de la vente de l'"Histoire Véritable et Naturelle..." samedi dernier, la plupart des gens n'avaient pas le volume de Pierre Boucher à la maison. Pourquoi les Bouchervillois ne l'avaient-ils pas? J'espère que ce n'était pas une question de prix: \$5.00 pour un livre de cette qualité. Malgré tout, une vingtaine de personnes désirèrent l'obtenir. Ces dernières le reçurent le soir même.

Soyez donc fiers de demeurer à Boucherville, "la Ville-Type du Canada français", et répondez à l'appel de la "Société Historique de Boucherville".

Charles

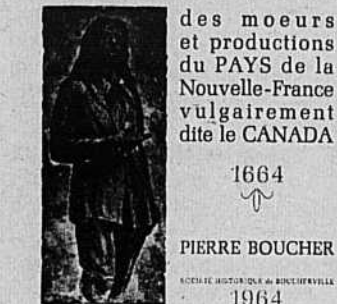
J'ai aimé ça parce que ça m'a fait connaître un peu plus de gens et surtout dans la Seigneurie je n'en connaissais pas beaucoup. Lorsqu'on venait m'ouvrir la porte je regardais la dame ou l'homme et quand ils me répondaient avec un sourire je me disais que j'avais peut-être une chance de vendre mon livre mais il y en avait beaucoup qui ne me souriaient pas.

Je trouve que les habitants de Boucherville ne sont pas assez fiers de leur fondateur, Pierre Boucher, et d'autant plus ce livre a gagné le 1er prix au Canada cette année alors ils devraient être plus intéressés à cette oeuvre de grande valeur.

MARIE



HISTOIRE VÉRITABLE et NATURELLE



des mœurs et productions du PAYS de la Nouvelle-France vulgairement dite le CANADA

1664

PIERRE BOUCHER

1964

Les gens n'ont pas eu confiance en moi lorsque j'ai passé les livres. Les uns pensaient que l'était trop petit et les autres c'a ne les intéressait pas. Ce n'est pas fin, s'il venait chez nous vendre quelque chose comme un livre, si en leur refusait il n'aimerait pas cela c'est pareille pour nous. Dépêchez-vous à les acheter car il est intéressant.

Impression de Bernard (10 ans)

Meilleurs Voeux à l'occasion des Fêtes

Pouvons-nous vous faire cette suggestion d'offrir à vos amis, collaborateurs ou autres personnes, ce cadeau original et prestigieux qui excitera chez-nous la fierté nationale par ce retour à notre passé héroïque. Commandez dès maintenant!

La direction de la Société Historique de Boucherville



BOUCHERVILLE VILLE-TYPE DU CANADA FRANÇAIS

ARGENSON

TOPONYMIE:



COMPILATION PAR:
CLAUDE DUCHESNE
directeur de la s.h.b



Cinquième gouverneur de la Nouvelle-France (1657-1661), chevalier, seigneur de Chastre et vicomte de Mouzé, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, bailli de Touraine, enseigne des gardes royales et conseiller d'Etat.

La famille de Voyer, illustrée par une suite de personnages historiques, était originaire de la Touraine. Elle y possédait la terre de Paulmy, localité de 540 âmes, arrondissement de Loches. Regnault de Voyer, sire de Paulmy, fut le compagnon d'armes et le conseiller intime de Saint-Louis de France et le suivit aux Croisades. Jean de Voyer se distinguait à Paris et à Cerissoles et reçut, pour ses traits de bravoure, la vicomté en 1569.

Il avait épousé (1538) Jeanne Gueffault, héritière de la terre d'Argenson située dans le voisinage de Chinon; la famille Gueffault était alliée aux d'Aloigny de la Groie et aux de Lusignan. Il mourut en 1571, laissant deux fils qui ont formé deux branches de la maison de Voyer; celle de Paulmy et celle d'Argenson. René 1er, l'aîné, fut vicomte de Paulmy et Pierre, le cadet, prit le nom d'Argenson. La terre de Paulmy passa (1689) par alliance à la famille de La Rivière-Pleuc, qui la posséda jusqu'en 1750, à cette époque, elle fut rachetée par le comte d'Argenson, ministre de la guerre, issu de la seconde lignée de Voyer. René II, fils de Pierre, fut investi des plus délicates missions sous les ministères de Richelieu et de Mazarin; son fils aîné René fut ambassadeur à Venise et son cadet lieutenant de la police sous Louis XIV. Le troisième fils, baptisé le 19 novembre 1625, devait gouverner la Nouvelle-France. Le 25 mars 1636, il reçut la tonsure; mais il ne tarda guère à opter pour l'épée. Chevalier, il entra à la Cour en qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. En 1643, il est nommé bailli de la Touraine; en 1650, enseigne dans les gardes du roi, grade qu'il vendit pour devenir conseiller d'Etat. Par le crédit du président de Lamoignon, il est promu, le 26 janvier 1657, gouverneur de la Nouvelle-France.

Il s'embarqua, au printemps; mais, deux fois le navire dut relâcher en Irlande. De la sorte, il n'arriva en rade de Québec que le 11 juillet 1658 et reçut l'accueil de M. d'Ailleboust et des habitants avec grande démonstration.

tration au Château, à l'église, aux deux monastères, au bruit des canons du fort et des navires. Rendant compte de la traversée, le 5 septembre, il avoue au ministre que son voyage, jusqu'à Percé a été de 35 jours, sans pouvoir remonter à Québec durant un mois. Le 12 juillet, il s'apprête au dîner, quand soudain retentit le cri: "Les Iroquois". Aussitôt, il réunit 220 combattants, sans compter Hurons et Algonquins présents, donnant la chasse à l'ennemi qui, pour se sauver, abandonna deux enfants algonquins et laissa pour mortes trois Algonquines.

Le lendemain 13, il part avec 250 hommes à la poursuite des fuyards et revient sans avoir trouvé rien que leur piste. Le 28, dîner au collège, où les écoliers le reçoivent en trois langues, française, huronne, algonquienne; ce qui lui agréa bien fort. Le 1er août réception des Sauvages alliés, chargés de présents à leur façon; le gouverneur leur donne un festin à la mode du pays.

Quelque temps après, on l'avisa de la venue de deux Iroquois aux Trois-Rivières, sans doute comme espions; il s'y porta avec 150 hommes et 100 Sauvages, visita la place du fort Richelieu et les îles et retourna à Québec. Entre temps, une vingtaine d'Anniers descendaient la nuit vers Québec, prenaient deux Français au Cap-Rouge, le 21 août; mais sept d'entre eux, surpris et arrêtés, furent menés à Québec, où ils pensaient être massacrés par les Algonquins, sans l'assentiment du gouverneur. Le 5 septembre 1658, M. d'Argenson écrivit une série de lettres à ses amis et aux directeurs des Cent Associés. Il y raconte les incidents qui précèdent et insinue ses réflexions personnelles sur la situation de la colonie: fléau de la guerre d'embuscade des Iroquois; pénurie qui empêche de faire couper les bois environnants qui leur servent de repaires; avilissement de la traite du castor faite par les habitants privément, au lieu de la faire par des marchands solvables; petites contrariétés disparues entre les Jésuites et M. de Queylus qu'il persuade de se retirer à Ville-Marie; églises bien fréquentées; insuffisance de ses appointements de 2,000 écus; raisons de M. d'Ailleboust à opter pour Ville-Marie; démêlés entre M. de Bécancour et M. de Villaray au sujet de bâtisses sur le bord du fleuve; demande pressante de 100 travailleurs plutôt que des soldats impropres à devenir habi-

Pierre de Voyer, vicomte d' (1625-1709)

tants. Le 14 octobre, il écrit au Père Lalemant à Paris "qu'il a condamné un marchand, Péron de La Rochelle, à 150 livres d'amende pour avoir envoyé une fille débauchée enceinte, qu'il a dû ramener à ses dépens, les marchands ne devant jamais charger de ce bétail pour la colonie". En 1659, d'après le Journal des Jésuites, le gouverneur échangea force présents avec les ambassadeurs iroquois.

En juillet 1660, néanmoins, deux Algonquins sont enlevés au lac Saint-Pierre, M. d'Argenson étant en visite aux Trois-Rivières. Il s'élance vers la rive sud avec une certaine d'hommes et veut poursuivre les ravisseurs. On l'en dissuade vivement; se jeter dans la forêt est la dernière des imprudences. Pour donner l'exemple, il saute à l'eau et s'avance vers le rivage; on n'eut que le temps de rembarquer sous le feu d'une embuscade.

Aux approches de Ville-Marie paraissent quinze Goyogouins en éclaireurs-espions, dont quatre imaginent de parlementer; arrêtés aussitôt, on les envoie au gouverneur, qui ordonne la détention de toute la bande, soit pour s'assurer une trêve au temps de la moisson, soit pour en renvoyer trois négocier l'échange avec les prisonniers français; la combinaison réussit.

Mais en 1661, les hostilités recommencent partout: 23 Français massacrés sous le canon de Ville-Marie; 14, aux Trois-Rivières, 30 Attkamègues et 2 blancs sur le lac Saint-Maurice, 8 colons à Beauport, 7 à l'île d'Orléans, d'autres à Tadoussac. Les abbés Le Maître et Vignal, et le sieur Brigueart, secrétaire de M. de Maisonneuve sont brûlés vifs et dévorés par les barbares. Il a fallu élever des redoutes aux abords de Québec et mettre des sentinelles aux portes des couvents. "La persécution des Iroquois tient tout le pays dans des appréhensions continuelles. Et une maladie universelle se communique, comme une espèce contagion, dans toutes les familles; l'on n'avait jamais vu mourir tant de personnes que cette année 1661", (Marie de l'Incarnation).

A la messe de minuit 1659, le diacre ayant fait encenser le gouverneur par le Thurfénaire, sur l'ordre de l'évêque, M. d'Argenson s'en ressentit bien fort, examina ses droits, et trouva qu'il devait être encensé immédiatement après l'évêque; tandis que M. de Laval s'en

tenait à l'usage de France; les Jésuites s'entremirent pour accorder le différend. Le 28 novembre 1660, l'évêque ayant tenu assemblée des marguilliers et déclaré le gouverneur n'être plus marguillier honoraire, sans lui en avoir parlé, le 30, M. d'Argenson se trouva à l'assemblée avec ceux de sa suite ordinaire, où il prétendit se maintenir en sa charge, déclarant à l'évêque qu'il n'avait pas le pouvoir de la démettre; plusieurs paroles se dirent peu respectueuses envers le prélat; ce qui donna sujet de mécontentement de part et d'autre.

Le 21 février 1661, comme on était au catéchisme solennel en présence de l'évêque et du gouverneur, celui-ci témoigna n'y vouloir assister, au cas où on saluerait le prélat avant lui; on trouva bon que les enfants eussent les mains occupées, par ne saluer ni l'un ni l'autre, et on le leur commanda. Mais les enfants, qui étaient Charles Couillard et Jacques de Répigny, poussés par leurs parents, saluèrent le gouverneur le premier; ce qui offensa puissamment M. de Laval que l'on tâcha d'apaiser; et les deux enfants eurent le fouet le lendemain pour avoir désobéi. Même brouillerie entre les puissances civiles et religieuses, au sujet du prisonnier Daniel Uttil, hérétique, blasphémateur, profonateur, qui reçut une sentence de l'évêque et une du gouverneur; puis à la Fête-Dieu, quand le prélat refusa de s'arrêter au reposoir du fort, les soldats restant debout selon la consigne de M. d'Argenson.

M. d'Avaujour arriva le 31 août 1661 pour administrer la colonie et se rendit à Ville-Marie jusqu'au 19 septembre. Jour du départ de son prédécesseur. Marie de l'Incarnation écrivit qu'il avait souffert tout avec beaucoup de générosité; que l'on souhaitait qu'il fût continué dans sa charge le reste de ses jours, car il était si religieux qu'il donnait l'exemple aux Français et aux Sauvages. Son successeur avait dans la suite qu'il ne pouvait s'expliquer comment il préserva de la ruine, avec si peu de soldats, une colonie traquée par la coalition des Cinq Cantons. Rentré en France, M. d'Argenson prit part aux sièges de Porto-Longone, de la Bassée et d'Ypres, à la bataille de Lens, à l'investissement de Bordeaux, recevant même plusieurs blessures dans ces rencontres. Il mourut vers le 9 avril 1709, ordonnant qu'on l'enterrât à Mouzay en Touraine.



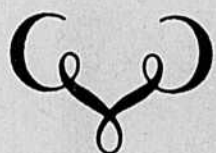
PAUL PICHET
NOUVEAU SIEGE SOCIAL



A BOUCHERVILLE
(Bientôt en construction -
ouverture prévue pour mars 1966)



Miracle de la survie



A LA RECHERCHE DU TEMPS PASSÉ...

Interview : Gemma SICOTTE et Rollande NADEAU
Texte : Rollande NADEAU

Nous poursuivons toujours notre série d'entretiens, à la découverte du temps passé... à la recherche du village de Boucherville et de ceux qui y ont vécu...

Jusqu'à ce jour, nous avons voyagé, tour à tour, en compagnie de six vieilles familles-souches de Boucherville. Nous ferons aujourd'hui un crochet à notre parcours, nous emprunterons une autre route. Et voici pourquoi.

L'objectif de notre randonnée, à travers les âges et les époques, est de recréer le charme de la vie d'autrefois, le caractère des activités d'alors, l'image d'un "coin" charmant du St-Laurent habité par trois ou quatre cents familles.

Pour ce faire, nous avons entrepris d'interroger les témoins les plus âgés du temps; mais nous comptons aussi sur d'autres témoignages pour constituer notre reportage sonore, photographique et écrit. D'une part, nous nous adresserons aux "habitants" moins âgés de la place. Qui, quoique plus jeunes, ont vécu des moments particuliers, soit à cause de leur situation familiale, soit à cause de leurs activités personnelles. Et, d'autre part, nous nous appuyerons sur les souvenirs et récits de ces familles de Montréal qui faisaient de Boucherville leur endroit de villégiature, et qui plus tard s'y sont installées définitivement. De par la nature même des choses, leurs points de vue seront différents et contribueront ainsi à nous apporter un autre reflet du passé. De cette façon, avec le concours des gens de conditions de vie et d'âges différents, nous croyons pouvoir vous présenter une reconstitution assez fidèle et assez complète du temps "de jadis."



Douces réminiscences en compagnie de madame Simone Drainville

L'allée nouvelle que nous empruntons aujourd'hui, en compagnie d'un guide sans pareil, fait commencer notre projet de détour en grande beauté.

Nous sommes chez Mme Ubald Drainville (Simone Daigneault), issue d'une famille pionnière de Boucherville. Son ancêtre, Jean Deniau, sieur de long, fut tué par les Iroquois, en même temps que son épouse, lors du massacre à Boucherville en 1695.

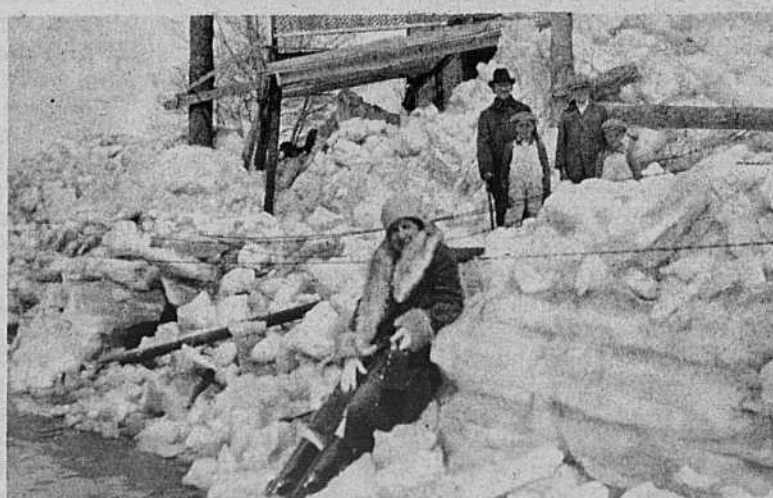
Simone Daigneault, par différents aspects, nous apporte un éclairage nouveau des faits et gestes de vie paisible du village de Boucherville dans les années 1915-20.

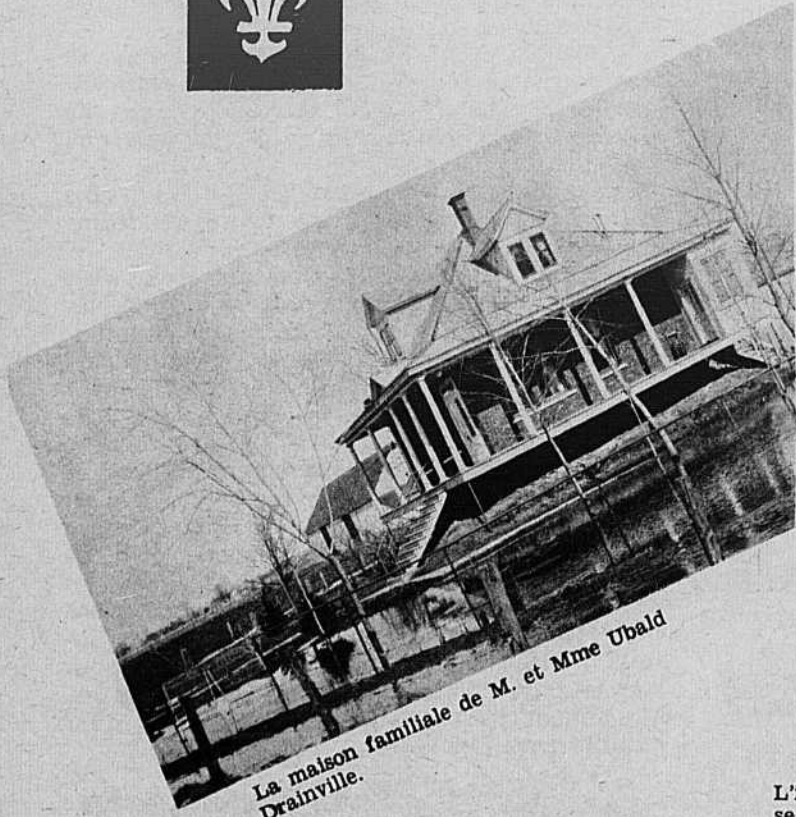


▲ Mme Ubald Drainville s'installe à son métier à tisser.



▲ M. Moise Quintin, fermier du Seigneur de Boucherville, constate avec le photographe les dégâts des "glaces".





La maison familiale de M. et Mme Ubald Drainville.



L'inondation et ses charmes... Toutes les familles ne se déplaçaient plus qu'en chaloupe en avril 1936...



On aperçoit la gare de Boucherville (maintenant démolie) en plein temps d'inondation.



Parce qu'elle n'a que 59 ans, Mme Drainville a vécu une autre époque que celle évoquée jusqu'ici; par son père, qui était maître d'équipage sur "Le Boucherville," par ses études et par la nature même de ses intérêts dans la vie, Simone Daigneault nous paie une large trouée dans le lot des secrets des ans.

Simone Daigneault est née sur la terre de Pacifique Robert (cette grande terre, qui commençait après la voie ferrée, est aujourd'hui devenue la rue Fort St-Louis). Sa mère s'appelait Maria Robert et son père était maître d'équipage sur "Le Boucherville."

Nous sommes en 1922, Simone vient de terminer ses études supérieures et, comme les jeunes filles de ce temps-là, elle reste à la maison.

— Comment une adolescente, une fille unique, occupait-elle ses journées?

— J'avais une vie remplie d'activités, je n'arrêtais pas une seconde. Avec Berthe Chicoine j'allais me baigner, faire des tours de chaloupe, chercher des livres à la bibliothèque paroissiale, nous traversions le fleuve à pied pour aller au cinéma et ensuite entendre les prédications du carême à l'église Notre-Dame. Pendant tout un carême, nous avons traversé le fleuve à pied chaque jour.

Ça voulait dire trois milles. Mais, pour nous, ce n'était pas un exploit; c'était normal. Nous vivions assez librement vous savez; nous n'avions pas d'heure pour rentrer, et on pouvait, tard dans la nuit, marcher dans le village sans risque de rencontrer qui que ce soit.

Nous chassions dans les champs, les bois; avec des bonnes bottes hautes, nous allions à la rivière pêcher la carpe, la perchaude, le brochet; il y avait les fraises, les framboises; nous allions, le dimanche après-midi, nous coucher dans les champs pour voir fleurir les violettes, nous revenions les bras chargés; et nous étions heureuses.

— A quel endroit vous baigniez-vous?

— Nous empruntions une chaloupe et nous ramions jusqu'à l'île Gros Bois, où jusqu'à l'île au Sable pour aller nous baigner; nous revenions ensuite, ce qui voulait dire, pas loin de deux heures de rame.

— Quel genre de chasse pouvaient faire les jeunes filles?

— Oh! il n'y avait rien à notre épreuve. Nous chassions n'importe quoi. Le dernier coup de fusil que j'ai tiré, ça été sur une bande d'étourneaux qui mangeaient le blé d'Inde de Mlle Viau.

— Les jeunes filles n'étaient donc pas que dans les dentelles autrefois?

— Je vous assure que non. Personnellement, j'ai tout fait sur la ferme à part de labourer. C'était bien amusant, vous savez, de mener les chevaux de labour aux champs.

Nous aimons l'aventure, et je me souviens que, les dimanches après-midi, par des froids de 15 sous zéro, je mettais mes raquettes et j'annonçais à mes parents que j'allais souper chez l'oncle Henri Dulude du Pays Brûlé, ça faisait assez loin et, le soir, au retour, ce n'était pas chaud par les champs enneigés...



— Avec un père "maître à bord" sur le traversier, vous deviez être une habituée du trajet Boucherville-Montréal ?

— Bien sûr! J'allais à Montréal chaque semaine et le "bateau de papa" n'avait pas de secret pour moi.

— A quel endroit les traversiers hivernaient-ils ?

— A Sorel, dans le Richelieu. Je vous assure qu'il y avait toute une joie dans le village quand, en avril, on entendait le premier coup de sifflet des bateaux; ce jour-là c'était congé d'école.

Le bateau en approchant des Iles saluait d'un coup de sifflet les chasseurs de rats musqués qui étaient au bord des côtes. Et les chasseurs répondaient par des coups de fusil: c'était chaque année le même accueil; et ça nous émouvait toujours autant.

— Avez-vous toujours aimé la traversée du fleuve, l'atmosphère du bateau ?

— Oh oui! Et s'il est une chose qui manque au charme de Boucherville maintenant, c'est bien le bateau et tout ce qu'il signifiait d'agréable.

C'était un vrai plaisir que de revenir le soir, fatigués du magasinage à Montréal, et de nous accouder sur le bord de la galerie du "Boucherville," de regarder pendant trois-quarts d'heure la nature, le décor superbe du fleuve; ou encore d'y retrouver des amis, des connaissances et de jaser doucement. Et même par les soirs de tempête, il faisait bon à bord du bateau, se faire fouetter par un petit vent.

— Comment votre père, un homme "d'équipage," occupait-il ses hivers alors ?

— De la plus agréable des façons: à fumer sa pipe, à jouer aux cartes, à fendre son bois et à visiter ses amis.

— Boucherville est aujourd'hui une ville "envahie" par 14,500 habitants: quel sentiment éprouvez-vous face à cet éclatement des cadres de votre petit village ?



M. Louis Daigneault, un habitué du fleuve St-Laurent...

— La vie nouvelle a ses exigences, qu'il faut respecter, et on ne peut marcher contre le progrès. Cependant, je ne puis faire autrement que de garder un tantinet de regret du cher passé. J'accepte le progrès, mais je n'oublie pas la belle époque...

Alors, là, Mme Drainville, après une pause attendrie, nous confie: "Vous savez, le petit village de Boucherville avait tout mon cœur, j'y ai vécu très heureuse, j'en garde des souvenirs merveilleux."

"Je pense pouvoir dire que j'ai vécu ma jeunesse à une époque merveilleuse, au temps où la vie était la plus intéressante possible."

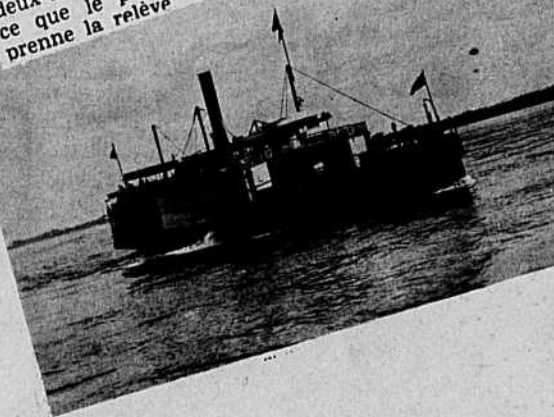
"Bien sûr, il y avait aussi des abus, mais l'Histoire se charge de nous prouver que, de Néron à nos jours, les excès, les erreurs ont toujours fait partie de la gouverne des humains."

— En devenant une ville, le village, le cœur même de Boucherville, a-t-il été changé; l'atmosphère y est-elle restée celle d'autrefois ?

— Oh non! le bouleversement a été total et le climat du village en a été imprégné. Ce n'est plus du tout la même chose. Ici, autrefois, ce qui faisait la caractéristique de notre coin, ce qui constituait le bonheur de vivre c'était les liens étroits qui nous unissaient tous, nous étions des frères compatissants les uns envers les autres, il suffisait qu'un voisin soit mal pris pour que tout de suite on se porte à son secours. Maintenant l'atmosphère est changée, et c'est l'indifférence des villes.

à suivre la semaine prochaine

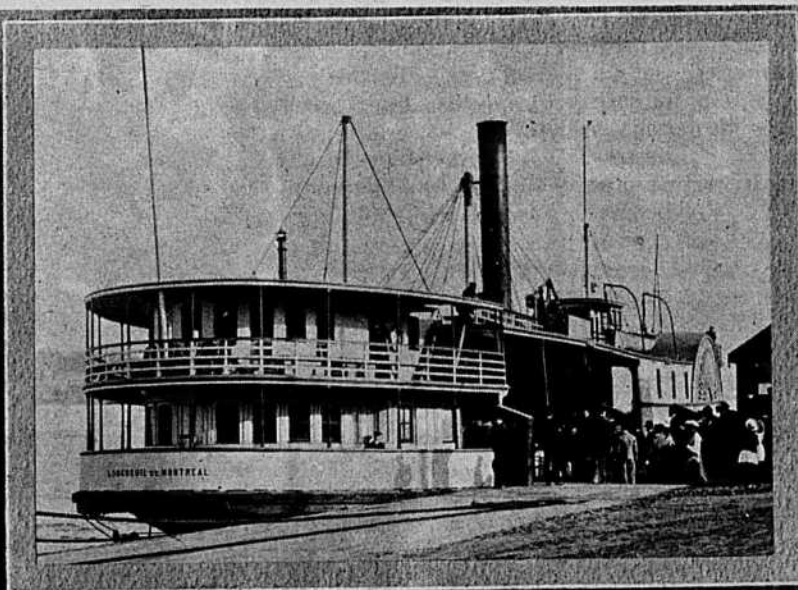
"Le Longueuil" un des traversiers qui faisait la navette entre les deux rives du St-Laurent jusqu'à ce que le pont Jacques-Cartier prenne la relève.



"Le Longueuil" amène les voyageurs de l'autre côté du fleuve.

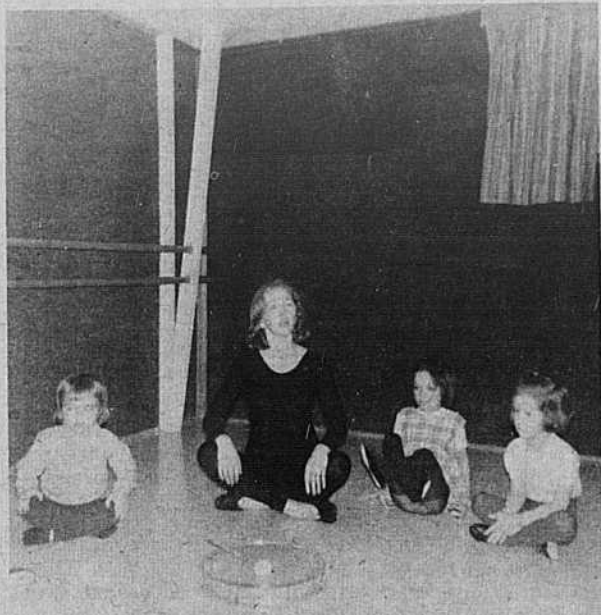


Le vapeur "Le Longueuil".



NOS PERSONNALITÉS

De la fantaisie et du mouvement en compagnie des élèves de Mme Elmière Guèvremont



Aujourd'hui, c'est le chapitre du rythme, de l'expression corporelle libre. Nous sommes chez Mme Elmière Guèvremont en présence d'une joyeuse bande d'enfants qui met tout en oeuvre pour faire montre de son savoir-faire.

Mme Guèvremont reçoit les tout-petits à des exercices de gymnastique rythmique et d'expression libre depuis cinq ans. "Par la danse, les mouvements libres, la musique je veux développer chez ces petits de quatre et cinq ans — l'âge d'or de la spontanéité — le sens de la création," nous explique Mme Guèvremont.

Marchons donc à cet discipline du mouvement en assistant à une leçon-type de l'école.

D'abord, on fait la ronde, et tous les trucs, tous les moyens du ressort du monde enfantin sont utilisés pour assouplir les muscles et coordonner les gestes. Puis, une chose bien amusante: avec ses bras, ses jambes, sa voix, son imagination, on recrée les jeux de tous les jours; on fait le carillonneur, on se balance tout aussi bien que sur la balançoire du jardin, on joue au chat et à la souris, etc.; et on s'amuse en grand.

Ensuite, sur une musique de Mozart, par l'élan, le geste, la pensée, on se promène dans le petit bois du Chapeyron Rouge; on écoute les oiseaux, on tient son panier, on le remplit de fleurs et, bien sûr, on guette le loup. Écoutons la pensée du professeur à ce sujet:

"Chaque jour, nous vivons une histoire, nous mimons un conte. De cette façon, non seulement l'enfant est invité à prendre les attitudes et à faire les mouvements que lui suggèrent la musique et le thème, mais on arrive, par cet exercice dirigé, à le faire prendre conscience de lui-même et de ses sentiments, à le faire se libérer, s'exprimer.

"Ainsi, dans le Chapeyron Rouge, on se familiarise avec cet animal qui incarne la peur, on l'apprivoise et, finalement, on triomphe de sa crainte et on tue le loup; ainsi, et par d'autres formules, l'enfant s'extériorise et se libère. Prend alors confiance."

Maintenant, au son du tam-tam, on fait les danses et les jeux des Indiens; on reproduit aussi les gestes des Esquimaux; on imite les soldats de bois; et on déverse, on canalise son agressivité par la danse à l'épée. Le tam-tam marque le pas, la voix crée l'image, l'ambiance suggère le tableau.

Quinze paires de bras et de jambes s'agitent gaiement. Nous remarquons aussi que Mme Guèvremont, par sa méthode d'expression libre, de gymnastique rythmique et organique, prévoit des jeux qui font appel à la mémoire, à la concentration de l'esprit, à l'éveil des sens.

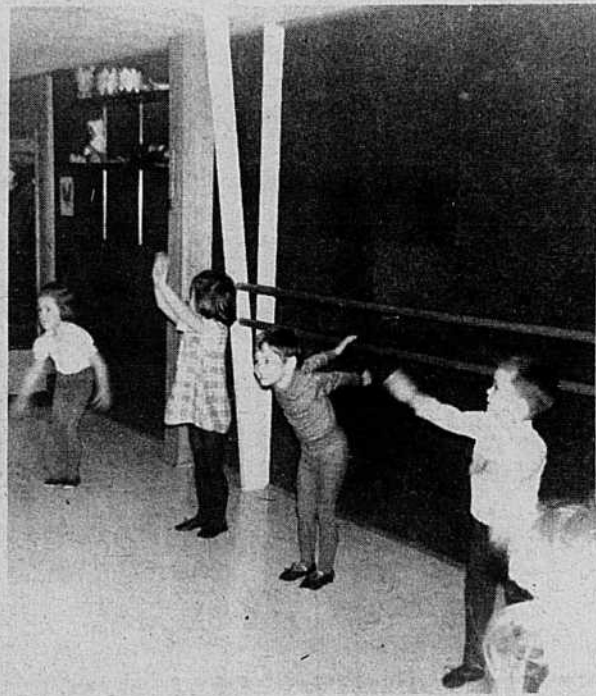
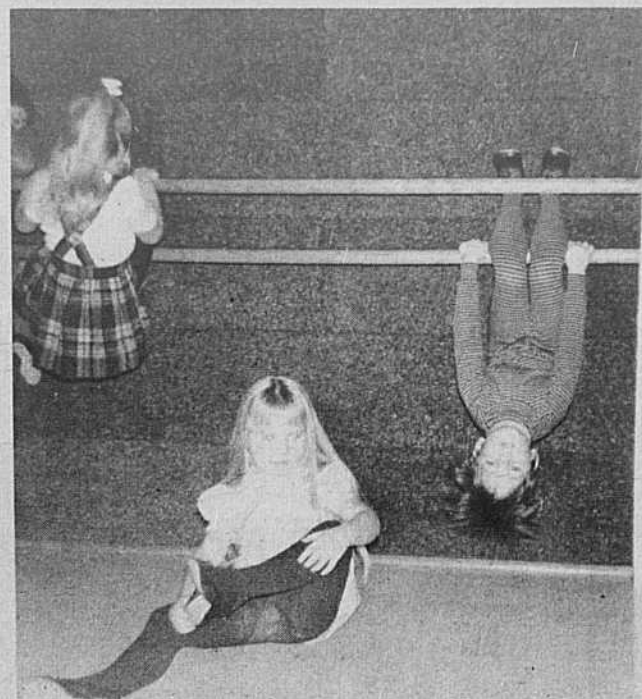


Sur les barres parallèles, les petits lutins font des cabrioles, le chat pendu, des exercices d'étirement et de balancement. Ils sont heureux, ces mioches; et spontanément ils entrent dans les jeux ou plutôt, ils sont dans le coup.

Madame Guèvremont, en plus de son groupe de petits, s'adresse à des élèves de 11e et 12e années de la régionale Gérard-Filion. Avec ces jeunes filles, Mme Guèvremont enseigne la technique et l'initiation à l'improvisation; par l'étude du mouvement tel que suggéré par la poésie de Vignault, par exemple, par l'étude aussi de la dynamique, des rythmes et de toutes les inspirations.

Ce groupe présentera d'ailleurs un spectacle en janvier ou février à la Boîte à Chansons, Au Pantin. De même qu'il offrira un spectacle de fin d'année à l'école Gérard-Filion.

Comme on le voit, par les comptines, les histoires chez les petits, par la chanson, la musique, la poésie chez les plus âgés, on tente l'éveil à la création, l'apprentissage de l'expression libre.



CANADIAN PARK & TILFORD LTD.

Distillers of "Master Blend" Whiskies
Ventes et Services

1435, rue St-Alexandre, suite 810
Montréal

JEAN F. HAMEL
Représentant

110, rue De Mons
Boucherville, P.Q.
Tél.: 655-0265

Tél.: 655-8256

LEOPOLD DEPANGHER, b.a., II.I.

55, rue De Montbrun

Boucherville, Qué.

Tél.: 655-1821

Victor Duhamel, B.A., L.L.B.

528, rue Notre-Dame
Boucherville

Tél.: 655-0933

Dr J. B. Chagnon, M.V.

Médecin Vétérinaire

Bureau tous les jours 10 h. a.m. à 9 h. p.m.

336 Boul. Marie-Victorin

Boucherville

Jacques Lessard, L.L.L.

Notaire

825, rue Pierre-Viger
Boucherville, Qué.

Tél.: 655-5808

leopold langevin

Architecte

785, Rue Pierre-Viger — Boucherville, P. Qué. — Tél.: 655-5876

655-1002

Roméo Boyer, c.a.

Comptable Agréé — Chartered Accountant

16, Boul. De Varennes

Boucherville, Qué.

655-5764

J. A. H. Hébert, L.L.L.

NOTAIRE — NOTARY

Expert en Recherches
Research Expert

747 Boul. Marie-Victorin
Boucherville, P. Qué.



TON VETERINAIRE ET TOI

Jean B. Chagnon M.V.

MALADIES A VIRUS

Le plus redoutable pour le bien-être d'un chien ce sont les maladies à virus: la Maladie de Carré, l'Hépatite infectieuse du chien, la Rage. Ce sont les principales maladies infectieuses pouvant affecter votre chien et dont la vaccination est la meilleure méthode préventive.

MALADIE DE CARRE

— Synonymes: Maladie du jeune âge, Maladie des jeunes chiens, Distemper.

C'est une maladie de chien caractérisée par sa très grande contagiosité, par des manifestations de virémie, d'inflammation catarrhale des muqueuses respiratoires et digestives et des séquelles nerveuses.

ETIOLOGIE ET TRANSMISSION

La présence du virus dans le sang à la phase d'hyperthermie se trouve aussi dans les sécrétions et les excréments. La transmission est surtout aéroportée mais elle peut être indirecte. Dans les villes, les jeunes chiens s'infectent de façon précoce.

La persistance du virus est assurée surtout par l'infection du chien sain par un chien atteint d'une forme aiguë de la maladie. Les animaux sauvages sont aussi des sources de virus.

RESISTANCE DU VIRUS

Le virus de Carré n'est pas très résistant dans le milieu extérieur aux températures supérieures à 32 F degré. Par contre, une température froide et humide facilite la conservation du virus d'où la plus grande fréquence de la maladie en hiver.

Souviens-toi que le chien non vacciné répand le plus souvent la maladie.

LAMOTHE

CONSTRUCTION CO. LTÉE

100 MARIE-VICTORIN, BOUCHERVILLE, P.Q., TEL: 655-1311

LES RECETTES "SEIGNEURIALES"

MOUSSE BLANCHE



par
MME J.-C. JODOIN

Lorsque revient la période des "Fêtes" chacune d'entre nous aime bien agrémenter les viandes froides traditionnelles.

Voici la recette d'un "petit plat" fort simple à préparer qui ne prendra que deux minutes de votre temps précieux.

Autre avantage: aucune cuisson n'est requise. Pour les mamans affairées, c'est idéal.

Ingrédients:

- 1 tasse de tranches de tangerines
- 1 tasse de raisins verts
- 1 tasse d'ananas broyés
- 1 tasse de noix de coco râpée
- 1 tasse de petites guimauves
- 1 demi-d de crème surie (que l'on se procure ainsi dans le commerce).

- 1.—Très bien égoutter les trois premiers ingrédients.
 - 2.—Déposez-les dans un moule, avec la noix de coco et les guimauves. Ajoutez la crème et mélangez bien.
 - 3.—Déposez au réfrigérateur pour au moins 4 ou 5 heures.
 - 4.—Au moment de servir, démoulez et voilà le tour est joué.
- Cette mousse est tout aussi délicieuse avec du jambon, du porc frais, du poulet ou de la dinde froide.

PÂTISSERIE MONACO
ENRG



BUFFET
MARIAGES
BANQUETS
RECEPTIONS &
TOUTES AUTRES
OCCASIONS
GÂTEAUX DE NOCES

LOCATION DE VAISSELLE
CENTRE D'ACHATS BOUCHERVILLE
BCHVL 655-5051

JEUNE FILLE BILINGUE
possédant sa sténo anglaise demandée par compagnie d'acier de Contrecoeur. Salaire attrayant et tous bénéfices marginaux. Veuillez faire parvenir vos applications par écrit au :
4, RUE BACHAND, BOUCHERVILLE



GROS LOT GAGNÉ AU CENTRE D'ACHATS

Depuis une semaine le Centre d'achats de Boucherville offre un montant d'argent à une cliente chanceuse. Le billet tiré au hasard cette première fois a valu la somme de \$25.00 à une citoyenne de Varennes. Mme Charles Lagüe de la rue Guèvremont à Varennes s'était rendue chez le nettoyeur Aristo et a ainsi participé au tirage. Les représentants du Centre d'achats se sont rendus chez elle lui offrir son bon d'achat.

Nicole Fleuriste
ENRG



FLEURS
POUR TOUTES
OCCASIONS

FLOWERS
FOR ALL OCCASIONS



Livraison gratuite

BCHVL 655-1250
CENTRE D'ACHAT DE BOUCHERVILLE



CONCOURS "AVANT-NOËL"

Chaque semaine le Centre d'achats de Boucherville organisera ainsi un tirage de \$25.00 et dans la dernière semaine le montant sera porté à \$400.00.

Ceux qui se sont rendus chez la gagnante sont: M. J. Castonguay, gérant de la Banque Nouvelle-Ecosse; M. Pierre Patenaude, gérant de la maison Aristo et M. André Lafond, président des marchands du Centre d'achats et propriétaire de la maison Draperie Lafond.

UNE VENTE D'AUTOS USAGEES QUI FAIT DU BRUIT!



► PRIX EXTRAORDINAIRES ◀

CHEVROLET - PONTIAC - BUICK - FORD - METEOR
VOITURES EUROPEENNES - CAMIONS
MODELES 1955 à 1965



● AUCUN COMPTANT ●
ON PAIE MOINS CHER CHEZ...

P.E. BOISVERT

AUTO LTEE
655-1301

2, route MARIE VICTORIN
BOUCHERVILLE
A LA SORTIE DU PONT
LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE

● VENDEUR AUTORISE - FORD - FAIRLANE - GALAXIE - FALCON - THUNDERBIRD ●

M/D/E

OUVERT TOUS LES JOURS JUSQU'A 10h. P.M.

ACCESSOIRES ELECTRIQUES

869 ouest, Curé Poirier

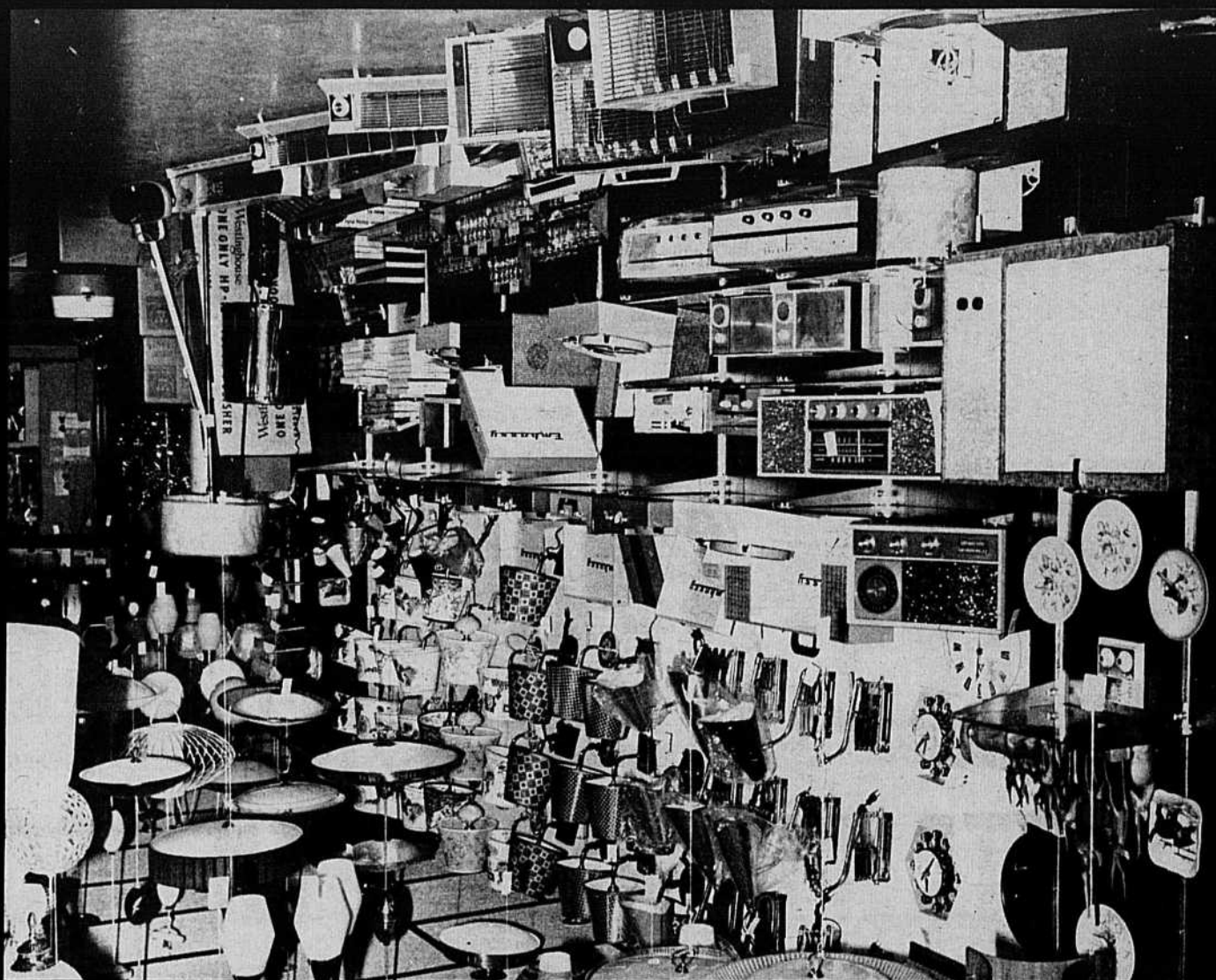
**ANGLE WESTGATE
CITE JACQUES-CARTIER**

**TELEPHONE
674-3148**

**VOS
CADEAUX
AU
PRIX
DU
GROS**

**50%
D'ESCOMPTE
50%**

**PLAN
DE
MISE
DE
COTE**



POUR VOS ACHATS DES FETES





"L'administration financière municipale"

par RONALD BEAUPRE

3. LE LOYER DE L'ARGENT LORS DES EMPRUNTS Les obligations qu'une municipalité offre sur le marché sont achetées par des hommes d'affaires, des financiers qui se spécialisent dans ce commerce. Ils ont à leur service des experts qui analysent la situation de la ville concernée. Lorsqu'ils revendent ces obligations, ils engagent leur prestige auprès de leurs clients en leur recommandant comme de bons titres, les obligations de telle ville. Si la situation financière d'une ville est bonne, ils n'auront aucune difficulté à vendre ces obligations. Aussi, ils offrent un meilleur prix. Cependant, pour se baser sur ce critère, il est important de suivre le marché des obligations. Au moins 4 facteurs, à notre connaissance, influencent les prix :

1. Le taux d'intérêt des bons du trésor.
2. La rareté ou l'abondance de l'argent.
3. Le volume des obligations en vente sur le marché.
4. La situation financière de la municipalité concernée.

4. COMMENT LA MUNICIPALITE FAIT-ELLE FACE A SES OBLIGATIONS? Point très important. Une municipalité qui ne peut faire face à ses obligations ou engagements démontre une administration boiteuse. Si un individu ne rencontre pas ses obligations à échéance, il aura de la difficulté à obtenir du crédit. Il en est de même pour une administration publique.

5. LE CONTRIBUABLE EST-IL SURTAXÉ? La loi prévoit que la taxe foncière ne peut dépasser \$2.00 du \$100.00 d'évaluation municipale. Si une municipalité doit dépasser cette limite, il lui est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour agir ainsi. Cependant, il est important de savoir si l'évaluation municipale représente bien la valeur réelle des biens, non le prix coûtant, mais la valeur du marché des propriétés.

Une municipalité, dont les administrés auraient un revenu moyen de \$60.00 par semaine, ne pourrait sûrement pas prélever le même montant de taxe qu'une autre dont le revenu moyen serait de \$100.00 par semaine. La capacité de payer n'est pas la même.

6. LES ARRÉRAGES DE TAXES Le montant des arrérages de taxes à la fin de l'année est un signe très révélateur. Ou la perception est négligée, ou le contribuable est surtaxé. Dans les deux cas, il y a urgence de réviser les positions afin de régulariser la situation le plus tôt possible. S'il y a négligence dans la perception, c'est un mauvais service à rendre aux contribuables. Comment veut-on qu'un contribuable qui ne paie pas ses taxes d'une année, puisse payer d'un seul coup deux ans ou trois ans. La ville n'est pas une compagnie de finance. Les taxes non payées supposent des emprunts de banque et en conséquence engagent inutilement le crédit de la municipalité et augmentent le coût de l'administration.

7. POURCENTAGES DU SERVICE DE LA DETTE VS REVENUS ET POURCENTAGE DE LA DETTE VS EVALUATION. Le législateur a prévu que si le pourcentage de la dette en regard de l'évaluation municipale dépasse 20%, il est nécessaire d'obtenir une autorisation spéciale du contribuable avant d'emprunter. Cette autorisation est représentée par l'obligation d'obtenir qu'un plus grand nombre de personnes résidant dans la municipalité se prononcent sur le projet. On peut donc dire qu'une ville qui emprunte trop se place dans une situation financière précaire.

Lorsque les sommes nécessaires au paiement des intérêts et du capital égalent la moitié des revenus généraux, il est nécessaire d'obtenir l'approbation d'un plus grand nombre de contribuables.

Dans une municipalité à accroissement rapide, il arrive fréquemment qu'on dépasse temporairement ces normes. Dans une telle éventualité, il est nécessaire de faire une analyse très précise des causes et suivre la situation de près.

Enfin, la répartition des charges de service est-elle juste? Est-ce que tous les contribuables sont taxés équitablement selon les services qu'ils reçoivent? Voilà un point de justice à suivre de près.

L'analyse de la situation financière d'une ville ne doit pas se limiter à regarder le bilan de la dernière année. Une étude comparative de plusieurs années permet de constater la tendance générale de la municipalité.

Pour pouvoir juger adéquatement la façon dont une ville est administrée, le bilan, section revenus et dépenses, devrait comprendre les chiffres qui étaient au budget et les résultats réels de l'année. Ce moyen permettrait beaucoup plus facilement de voir où il y a eu lacune dans les prévisions budgétaires, si lacune il y a. Si l'année s'est terminée par un déficit, il est bon de savoir si c'est dû à des imprévus. Se demander également si ces imprévus se répètent continuellement.

Il arrive que le vérificateur accompagne son bilan de commentaires personnels dont il est très intéressant de prendre connaissance. S'il y a des recommandations concernant l'administration de la ville, est-ce que les mesures nécessaires ont été prises afin de faire suite à ces recommandations?

DEPENSES DE CAPITAL Le développement phénoménal que connaissent nos villes ne permet pas de payer à même le budget annuel les dépenses nécessaires pour la construction des services municipaux. Il est donc nécessaire d'emprunter des fonds à long terme pour payer ces dépenses. Comme l'acquisition d'une maison est répartie sur plusieurs années, ainsi en est-il des services municipaux.

(A suivre la semaine prochaine)

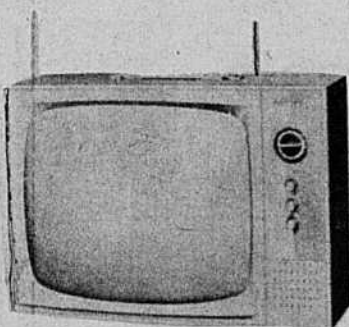
GALERIE DU MEUBLE

VENTE DE JANVIER EN DÉCEMBRE

- Visitez notre vaste "SHOW ROOM"
- 3 planchers de meubles de qualité
- Meilleurs prix sur la Rive-Sud
- Le meilleur assortiment de meubles sur la Rive-Sud



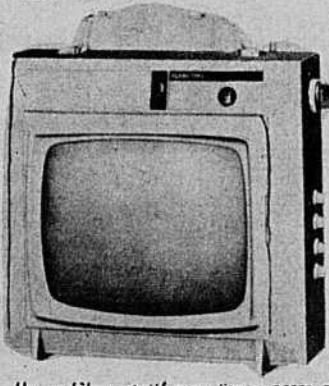
EXTRA SPECIAL!



Un meuble chic et compact. Performance de 23 lampes. Vitrine de sécurité teintée, antenne télescopique.

\$154.

EXTRA SPECIAL!



Un modèle portable avec l'ampère-écran lumineuse de 11 pouces donnant une brillante image. Vitrine de sécurité teintée.

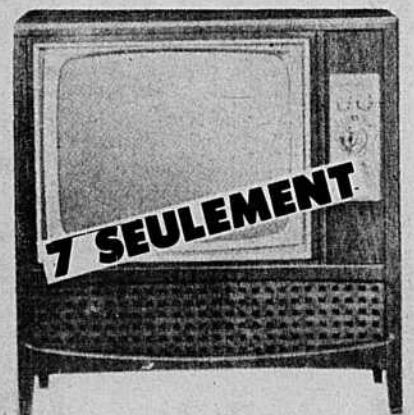
\$119.

EXTRA SPECIAL

CHAISE BERCANTE

Exactement telle qu'illustrée

3750



TELEVISEUR 23"

\$199.

PAUL

Visitez nos 3 planchers (plus de 6,000 pi. carrés) de meubles de qualité

GALERIE du MEUBLE 1396 Chemin Chambly

FACE AU CENTRE D'ACHATS JACQUES-CARTIER • 677-6964

QUINTAL

OUVERT TOUS LES JOURS JUSQU'À 10h. P.M.

**UNITED CHURCH WOMEN**

The United Church Women of Boucherville will hold their annual Christmas meeting on Monday, December 13, at 8 p.m. in the lower church Hall. All ladies of the congregation are invited to attend. There will be a gift exchange, the cost of gifts should not exceed \$0.50.

A special invitation has been extended to the Sunday Church School teachers. Rev. T. Van Petegem will install the new slate of officers in the U.C.W. for 1966. Refreshments will be served.

CONGREGATIONAL SUPPER

Recently, a congregational supper was held for members of the United Church in the Marguerite Bourgeoys School. The supper was part of the "Partnership in the Gospel Program" which is being undertaken by the congregation.

Guests at the head table included Rev. and Mrs. T. Van Petegem, Mr. and Mrs. W. Collins, Mr. and Mrs. C. Kennedy, Mr. and Mrs. J. Anderson, Mr. Derek Emmerson, and the special speaker, Rev. Pilkey.

In a witty, yet inspirational address, Mr. Pilkey presented the challenge of the Gospel, and the task which lies ahead in the building up of a strong, active Church in Boucherville.

Thanks were extended by Mr. R. Presho to the ladies of the congregation for having prepared such a delicious supper. Thanks were extended, also, to those responsible for permission to use the premises of the Marguerite Bourgeoys School on this occasion. The cooperation received was greatly appreciated.

SAM a MAR 11 au 14 DEC

3 FILMS

KONGA

EN COULEURS SPECTACULATION

LA CHAMBRE DES TORTURES

en couleur

PARCOURS DE L'HORREUR!

DES HALLUCINATIONS ANGOISSANTES!

LE MANOIR MAUDIT

UNE ATMOSPHERE INTOLERABLE...

CINEMA AVALON 72, rue ST-CHARLES O. LONGUEUIL
TEL 674.9226

OPEN HOUSE

A most enjoyable afternoon was had by all who accepted the kind invitation extended to the congregation of Boucherville United Church by Rev. and Mrs. Van Petegem to attend an Open House in their home. A wonderful ability and skill in cooking was evident in the refreshments served by Mrs. Van Petegem. So delicious were they, that it is doubtful if Sunday dinner was served in the many homes of those attending. Several members of the U.C.W. poured, while Mr. and Mrs. W. Collins acted as co-host and hostess with Rev. and Mrs. Van Petegem.

This was a wonderful opportunity for members of the congregation to get acquainted with their new minister and his family.

UNITED CHURCH SUNDAY SCHOOL

This Sunday was the second Sunday in Advent, a special day for Christians. Those observing the custom of lighting Advent candles, light the second candle and worship in the light of the candles. The word "advent"

means "come" and "to". It is the time of the year when we recall the gladness when Jesus came to the earth. It is also the time of the year when we prepare our minds and hearts for the celebration of Jesus' birth — it is the season when we "come" to Christmas. Special events for Christmas are being held in the Sunday Church School. On Dec. 9, the Church School Teachers will meet at 8 p.m. at the Van Petegem home where a Communion Service will be held. Following this, a social hour will take place.

On Dec. 12, the annual White Gift Service will be held in the Protestant School. The children of the Church School will worship with the adult members of the congregation. Gifts of toys, food and clothing will be received and distributed to needy families of the South Shore.

On Dec. 19, the whole congregation is invited to the School from 4-5 p.m. to participate in Carol Singing. Various departments will enact the First Christmas in a series of tableaux.
G. SENEAL

**Restaurant Seigneurie**

Centre d'achats - Shopping Centre
BOUCHERVILLE

Pizza — B-B-Q — Steaks

For Fast Dependable Home Delivery Service

Call **655-1313** Appelez

Pour Service de Livraison à Domicile

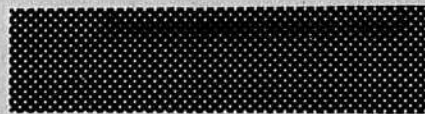
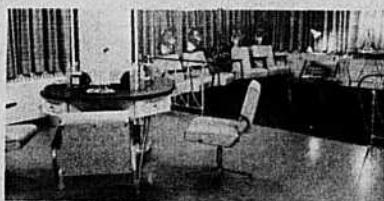
Ouvert tous les jours jusqu'à
Open daily until
12 PM

Ven., samedi :
Fri., Sat. :
3 AM

LE SALON

Gilles

**Vous veut jolie
à l'occasion de
Noël et du Nouvel An**



*Tout pour votre beauté,
au plus chic et au plus grand Salon de la Rive-Sud*

**Découpez cette annonce,
elle vous donne droit à une réduction
de \$1.00 sur une permanente de \$12.50.**

(Excepté le vendredi et samedi)

Salon Gilles

643, boul. Marie-Victorin
Edifice Cadieux

Tél.: 655-1101

ASSORTIMENT DE CADEAUX

**Pour Noël, visitez notre
magasin, et admirez notre
vaste assortiment
de cadeaux.**



Mme Jeanne Jean,
prop.



- **Baribocraft**
- **Verre taillé**
- **Verrerie**
- **Bijoux**
- **Émaux sur cuivre**
- **Céramique**

Au Cadeau du Sourire
643 MARIE-VICTORIN • 2^e étage • BOUCHERVILLE • TEL. 655-0581

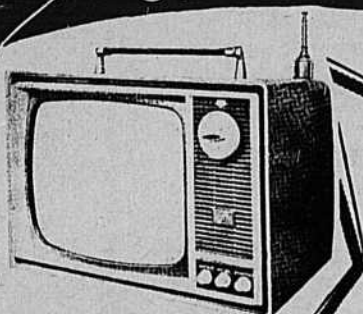


A NOEL FAITES-LUI PLAISIR AVEC
Un cadeau par

Westinghouse



CUISINIÈRES • LESSIVEUSES • SECHOIRS • REFRIGÉRATEURS

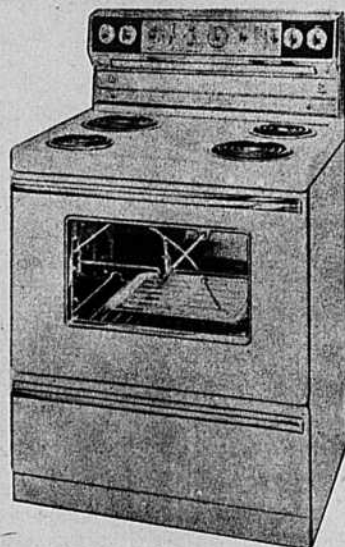


Sonorité FM-haut-parleurs de 3" x 5", antenne télescopique monopole, garantie de 12 mois

Le seul téléviseur
sur le marché
portant
**GARANTIE ET
SERVICE GRATUIT
POUR
UN AN**

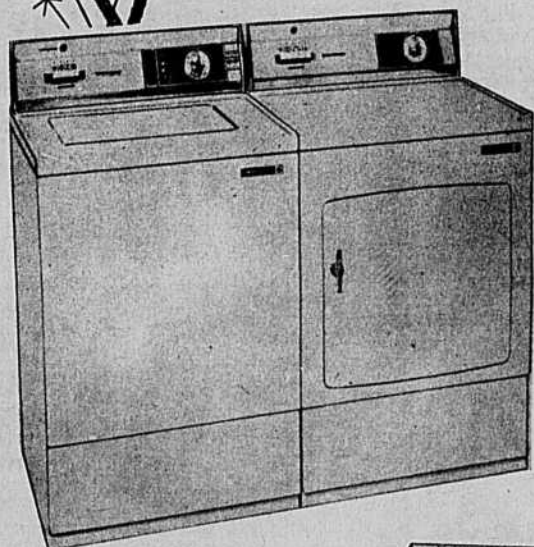
CUISINIÈRE

Une partie du plaisir de la cuisson avec Westinghouse est sa facilité de vous épargner du temps pour vous permettre de faire autre chose. Ce poêle Westinghouse Deluxe vous permet de passer la journée en ville et de faire quand même cuire votre rôti pour le soir. La minuterie Westinghouse à deux phases commence la cuisson et l'arrête à l'heure voulue que vous avez choisie le matin.

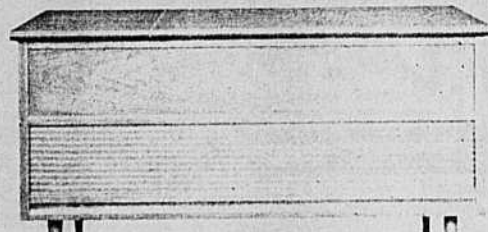


LESSIVEUSE ET SÈCHEUSE

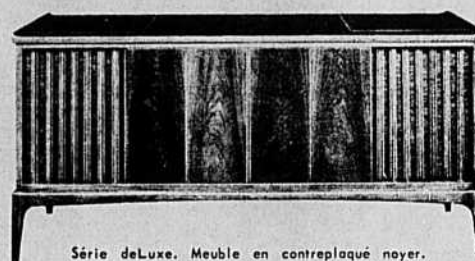
L'ensemble que toute ménagère rêve de posséder - Les appareils les plus modernes et les mieux adaptés aux besoins - Jusqu'à 15 livres de lavage - 4 sélections de température de lavage et rinçage. Double action de lavage - La sècheuse est équipée d'un élément de 1300 Watts



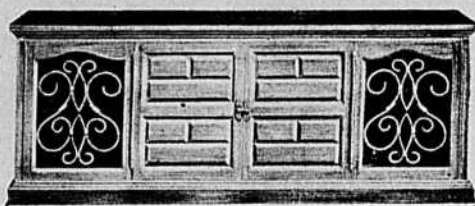
APPAREIL STEREO



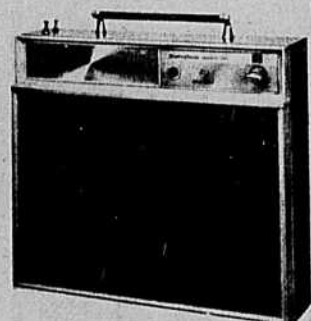
STEREO AM FM à lampes. Choisis de 7 lampes. Plaque de circuit See-Matic profondément gravée. Débit de puissance maximum de 6 watts. Deux haut-parleurs de 8" et 2 Tweeters de 3 1/2". Fini noyer. Aiguille à saphir.



Série de Luxe. Meuble en contreplaqué noyer. Style contemporain, espace pour les disques. Débit maximum de puissance. Chassis 27 transistors, 8 diodes. Système de 6 haut-parleurs. Tourne disques automatique. Éclairage intérieur. 8 fonctions à boutons poussoirs.



SERIE CUSTOM. Contreplaqué choisi au beau fini noyer antique. Style provincial Espagnol. Débit de puissance maximum de 80 watts. Système de 6 haut-parleurs appariés: 2 de 10", 2 de 6", 2 de 3 1/2". Garantie de 5 ans sur les dispositifs transistorisés.



TV Custom portable de 19", devant nouveau à verre de sûreté noir - Marche instantanément. Garantie de 5 ans sur la source de Puissance Etz Solide et sur le tableau de circuit See-Matic. Antenne bipole

Téléviseur \$
portatif
PRIX A PARTIR DE

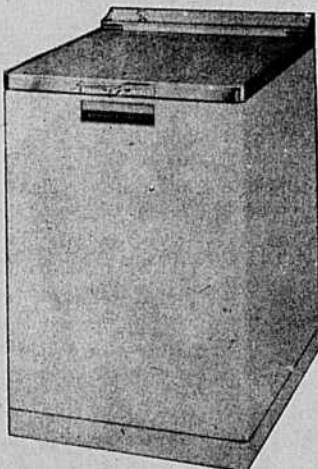
119



Modèle console 23" Style moderne, fini noyer • "Instant-On" • Haut-parleur de 6" • 38% larg. 30" haut., 16 1/2" prof. • Modèle KV310.

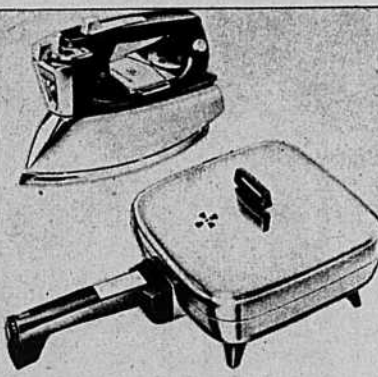
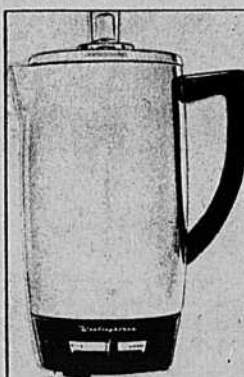
LAVEUSE de VAISSELLE

Si votre famille emplit de la vaisselle comme une armée à la cantine (même si votre espace est réellement limité) nous vous destinons cette laveuse de vaisselle mobile Westinghouse. Cet appareil se déplace aussi facilement que votre aspirateur électrique. A l'intérieur de cet appareil mobile, le plateau amovible supérieur fournit une nouvelle commodité pour charger la vaisselle.



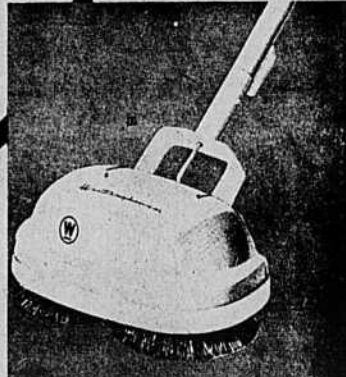
REFRIGÉRATEUR

Le réfrigérateur-congélateur à deux portes vous fournit le degré de température désiré pour la conservation de vos aliments. Superbe cabinet, construction de parois minces. Congélateur de 19 livres à zéro degré, étagères pleine largeur, Légumiers jumelés.



ACCESSOIRES et PETITS APPAREILS

- Percolateur - Poêlon
- Fer à repasser - Malaxeur
- Séchoir - Balayeuse
- Polissoir - Ouvre-boîtes



**LIVRAISON
GRATUITE**

AMEUBLEMENTS RICHELIEU

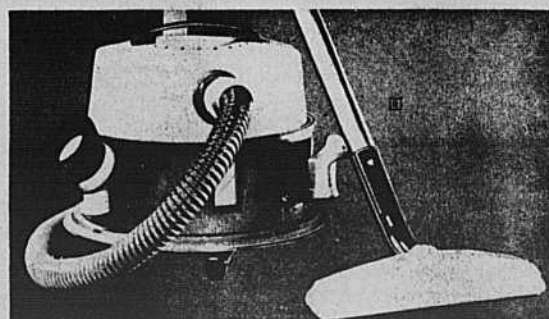
R. ROBITAILLE
PROPRIÉTAIRE

1085 Ste-Foy
JACQUES-CARTIER
677-5281

VARENNES
526-3791

NOUVEAU MAGASIN
528 CHEMIN ST-JEAN
LAPRAIRIE

41 St-Charles
BELOEIL
(En face du Théâtre Beloeil)
467-6733



La belle province

TV
A LOUER

\$7.00 — \$10.00 — \$12.00

Déductible sur achat

Faites affaire avec une maison responsable.

Lessard la maison de la
TELEVISION

VENTE • SERVICE • LOCATION

2219 CHEMIN CHAMBLY 677-8984
Cité Jacques-Cartier



La belle langue...

QUEBEC, le 11 novembre 1965. — La première réunion en vue de créer une commission interministérielle pour l'étude et la rectification de la langue administrative s'est tenue, ces jours derniers, au ministère des affaires culturelles. A cette occasion, M. Guy Frégault, sous-ministre des affaires culturelles, s'adressant aux invités du ministère, affirmait: "Il est peu de pièces administratives, peu de textes législatifs qui ne comportent des anglicismes, des glissements de sens, des impropriétés, des archaïsmes, des canadianismes de valeur douteuse."

Le temps n'est plus où l'administration québécoise pouvait user d'un parler régional. Je dis que ces temps sont révolus. Au moment où le Québec s'ouvre sur le monde, la tâche nous incombe de doter notre administration d'un langage qui serve de moyen de communication non seulement avec le monde francophone mais aussi avec les étrangers qui apprennent et qui apprendront de plus en plus le français international.

Le gouvernement du Québec a créé l'Office de la langue française et l'a rattaché au ministère des affaires culturelles parce que la langue est le moyen par excellence d'expression d'une culture vivante. Si donc nous tenons à sauvegarder notre culture, nous devons traduire notre pensée selon le génie de notre langue maternelle, qui est la langue française. Puisque l'Etat veut protéger la langue française, il faut qu'il prêche d'exemple, qu'il se serve d'une langue correcte et adopte résolument le français du 20e siècle.

C'est dans ces perspectives, que la Commission interministérielle pour l'étude des terminologies est appelée à jouer un grand rôle dans la rectification non seulement du langage administratif mais de la langue tout court. A ceux qui pourraient douter de l'efficacité d'une telle commission, je ferai observer que les recommandations de la commission seront soumises au conseil des ministres et que, une fois agréées, elles seront diffusées dans tous les ministères — dans tous les services, dans tous les bureaux de l'administration québécoise.

Pour assurer le succès d'une telle entreprise, en d'autres termes, pour donner à l'Etat et à l'administration une conscience linguistique, il faut que les cadres de l'administration fassent preuve d'initiative en matière linguistique et acquièrent un sens aigu de leur responsabilité à l'égard de la collectivité québécoise.

Les invités de M. Pierre LaPorte, ministre des Affaires culturelles, qui se sont mis à la tâche aussitôt sont: MM. Guy Frégault, sous-ministre des affaires culturelles et délégué du ministre; Maurice Beaulieu, directeur de l'Office de la langue française; Jean Darbelnet, président de la Commission consultative de l'Office; Maurice Crépín, du ministère de la santé; Bertrand Forest, du ministère de l'agriculture et de la colonisation; Hector Charland, du ministère de la famille et du Bien-Etre social; André Pardoën, du ministère des affaires municipales; Guy Messier, du ministère de l'éducation; Pierre Lamoureux, du ministère des richesses naturelles; Georges Langlois, du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche; Raymond Douville, du secrétariat; René Arthur, chef associé au cabinet du premier ministre; Robert Auclair, du ministère du travail; Gérard Grondin, du ministère des finances; Mlle Marie Dupuis, du ministère de l'industrie et du commerce et M. Aristide Dupuis, de l'Office de la langue française et également secrétaire de la réunion.

L'influence et l'importance d'une langue ne se mesurent pas seulement ni même principalement au nombre d'êtres humains dont elle est la langue maternelle ou qui en ont fait leur langue d'adoption. On ne saurait cependant négliger complètement le rôle du facteur "nombre", surtout à une époque de coopération internationale grandissante et de grands ensembles.

Quel est donc aujourd'hui, à cet égard, le domaine de la langue française? De combien d'hommes est-elle la langue maternelle et de combien de pays est-elle la langue officielle? On put diviser le domaine de la langue française en trois grands secteurs: premièrement, les pays où le français est à la fois langue nationale et langue officielle (ou l'une des langues officielles), c'est-à-dire où le français est la langue maternelle de la population ou d'une partie de celle-ci; deuxièmement, les pays où le français a le statut de langue officielle sans être langue nationale mais où il tend à devenir langue nationale, notamment par l'action de l'enseignement; troisièmement, les pays où le français n'est ni langue officielle ni langue nationale mais où il est langue seconde, où il occupe une position éminente et est l'instrument principal de l'enseignement supérieur et des relations internationales.

Le premier groupe comprend essentiellement la France, la Belgique (Wallonie), le Canada français, Haïti, la Suisse romande, auxquels il convient d'ajouter les départements et territoires d'outre-mer français ainsi que le demi-million de Français d'Afrique du Nord. Cela représente environ soixante-cinq millions de personnes. Le deuxième groupe comprend dix-sept pays d'Afrique noire et Madagascar, avec une population globale de soixante-deux millions d'habitants. Enfin, le troisième groupe comprend principalement les pays suivants: Algérie, Maroc, Tunisie, Laos, Cambodge, Vietnam-Sud et Liban, dont la population globale atteint les quarante-cinq millions d'habitants. En résumé, il y a soixante-cinq millions de personnes dont le français est la langue maternelle, plus de soixante millions qui ont vocation directe à parler français (et dont plusieurs millions le parlent déjà couramment) et, enfin, la langue française exerce une influence considérable parmi les quarante-cinq millions d'habitants de pays où le français est langue seconde.

Signalons, d'autre part, qu'il y a actuellement dans le monde quarante-deux universités de langue française et une quinzaine d'autres où le français est l'une des langues principales de l'enseignement. En ce qui a trait à la presse, notons qu'il se publie près de trois cents quotidiens en français (dont cent quatre-vingt en France même), sept à huit mille hebdomadaires de toutes sortes et de toutes tendances et cinq à six mille revues mensuelles, trimestrielles, etc., couvrant les domaines les plus divers.

Notons enfin qu'à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies ainsi que dans les autres grandes organisations internationales, les délégations de trente-cinq pays s'expriment habituellement en français. En effet, en plus des pays dont le français est la langue officielle, une dizaine de pays s'expriment la plupart du temps en français. Il convient de souligner la remontée du français sur le plan international depuis quelques années, notamment grâce à l'entrée à l'ONU et dans les autres organisations internationales d'une vingtaine d'Etats nouvellement indépendants, dont le français est la langue officielle ou la langue habituelle des relations internationales.

Vente et
réparations
radio-TV

Tél.: 655-8751

G. CLEMENT ET FILS ENRG.
642, Pongas-Léves, Boucherville



Distributeur exclusif
pour Boucherville

DE
Poêles — Réfrigérateurs
Lessiveuses — Sécheuses



whirlpool

Ligne complète de modèles 1966
— STEREO —



BIJOUTERIE

R. LEBEL

JEWELLER

*Pour vos cadeaux
de Noël,*

consultez R. Lebel

- TRÈS GRAND CHOIX
- TRÈS BONNE QUALITÉ
- TRÈS BON SERVICE



Montres: Longine — Mido
Bulova — Gladstone
Vaste choix de
bagues à diamants,
pierres de naissance, etc. . . .

Perles cultivées

Prix à partir de \$18.50 à \$200.00

Cadeaux de tous genres

Tél.: 655-5551

Centre d'achats Boucherville